This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

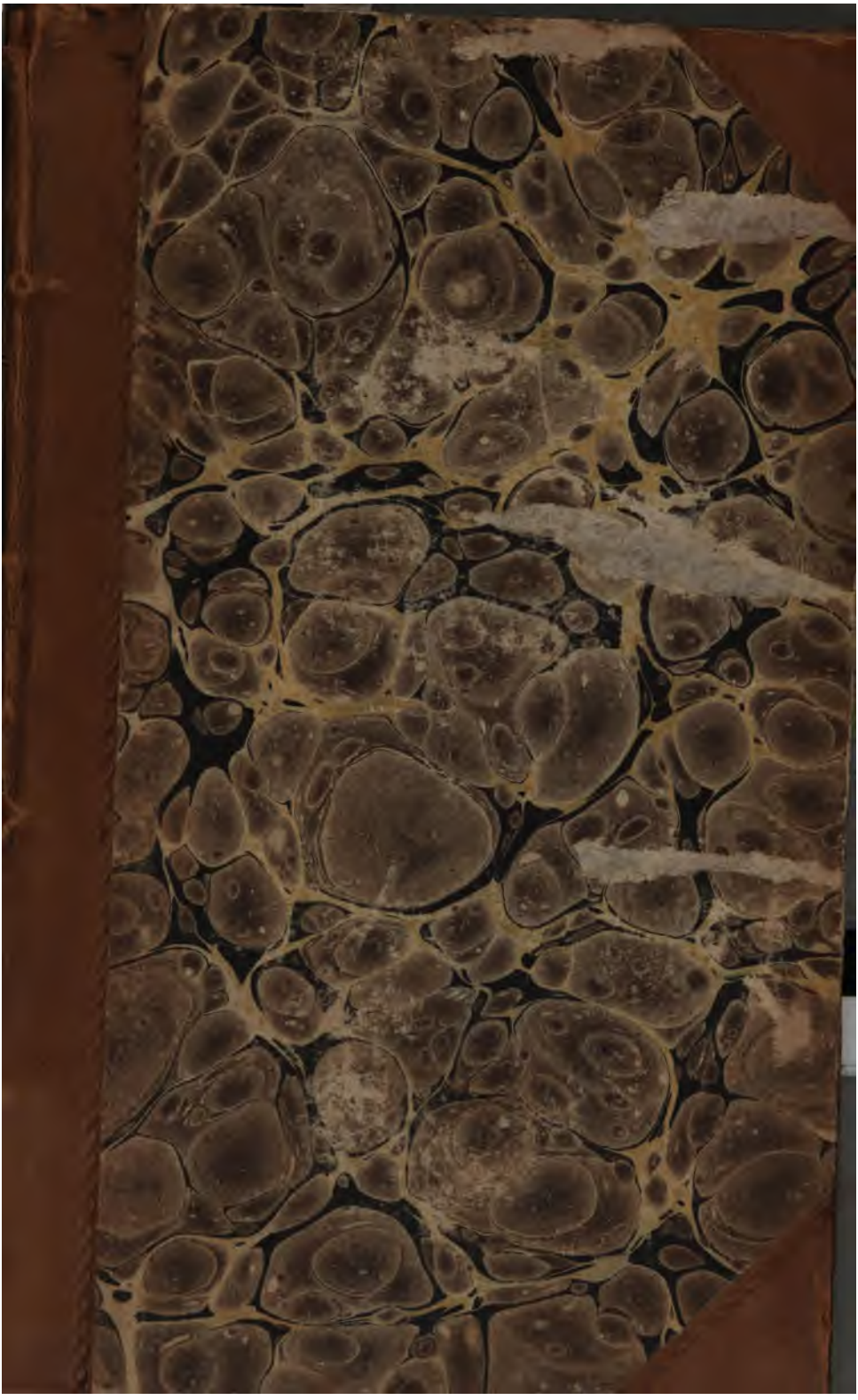

6000107820

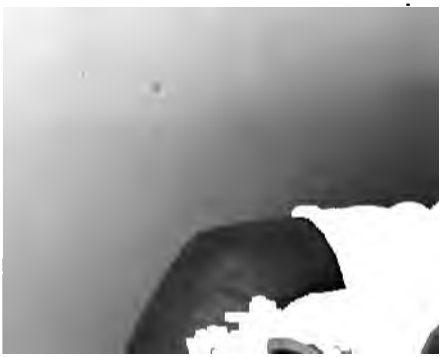

LETTRES

DE

SAINT PIE V.

Tous les exemplaires sont signés.

PARIS, IMPRIMERIE DE GAULTIER-LAGUIONIE, HÔTEL DES FERMES.

v. Janv. 1827

LETTRES
DE
SAINT PIE V

SUR LES AFFAIRES RELIGIEUSES DE SON TEMPS EN FRANCE,

ADRESSÉES

A CHARLES IX, A CATHERINE DE MÉDICIS, AU DUC D'ANJOU, AU CARDINAL DE LORRAINE, A PHILIPPE II, AU DUC D'ALBE, ETC, ETC.

TRADUITES DU LATIN,

PAR DE POTTER,

AUTEUR DE L'ESPRIT DE L'ÉGLISE.

Gardez-vous de croire que l'on puisse faire quelque chose de plus agréable à Dieu que de persécuter ouvertement ses ennemis par un zèle pieux pour la religion catholique. SAINT PIE V, lettre 22.

PARIS,

PONTHIEU, LIBRAIRE,

PALAIS-ROYAL, GALERIE DE BOIS.

1826.

639.

parmi de continuelles et fastidieuses répétitions, expriment la même idée; elles n'expriment même qu'une seule idée, savoir le désir ardent de l'extirpation de l'hérésie et de l'entière extermination des hérétiques, pour la plus grande gloire de Dieu.

Que le lecteur se rappelle la situation de la France à cette malheureuse époque.

François Ier y avait attiré de toutes parts des hommes célèbres dont il espérait que la réputation ferait la splendeur de son règne. Mais ces hommes, poussés par l'esprit d'examen vers la réforme religieuse que leur siècle venait de voir éclore, proclamèrent le besoin d'un changement, d'une *amélioration;* cherchèrent, au milieu de tant d'abus, à innover pour en diminuer le nombre; et François Ier les fit brûler comme hérétiques, avec les partisans que les progrès de la raison humaine ne cessaient de leur faire.

Plus désireux d'une réformation que réformateurs eux-mêmes, ils n'avaient pas encore de chef et pas même d'unité dans leurs vues, lorsque Calvin fixa les hésitations. Devenu, par la trempe de son caractère ferme et ardent, le pape de ceux qui ne voulaient plus de papisme, il donna une forme et un corps à un parti jusqu'alors vague et incertain.

Depuis le règne de François Ier, la maison régnante avait constamment travaillé à l'abaissement de la branche des Bourbons dont elle craignait la puissance:

d'ajouter des notes historiques aux passages qui les rappellent. Nous renvoyons pour les détails et les dates à l'histoire des guerres de religion par M. Lacretelle.

les Guise, princes lorrains, s'étaient élevés à leur place, et Catherine de Médicis, mère de François II, s'était fortifiée de l'influence de ces étrangers pour dominer son fils et gouverner la France.

Les Guise demandaient l'application des édits rigoureux contre ceux qu'on commençait alors à nommer *Huguenots* : les parlements et les tribunaux, interprètes de l'opinion nationale, s'y opposaient. L'amiral Coligni, ennemi de la maison de Lorraine, conseilla aux Bourbons de se servir des religionnaires pour combattre les Guise; le prince de Condé, déjà dévoué à la nouvelle réforme, et Antoine de Bourbon, roi de Navarre, époux de Jeanne d'Albret, zélée calviniste, préparèrent la guerre civile qui, pendant quarante ans, ravagea la France.

Des injustices criantes, d'innombrables scandales, des maux intolérables l'avaient excitée. Elle souilla l'histoire par d'affreux incidents. Le triomphe du bon droit et un édit de tolérance la terminèrent à l'avantage de tous, et fermèrent toutes les plaies.

C'est de l'année 1567 à 1572, que saint Pie V[1] écri-

[1] Michel Ghislieri naquit à Bosco près d'Alexandrie, en 1504, d'une famille pauvre: devenu professeur de théologie et de philosophie chez les dominicains, dont il avait embrassé la règle, il s'éleva par sa sévérité et sa dureté envers les hérétiques au rang de cardinal et de grand inquisiteur. Élu pape en 1566, sous le nom de Pie V, sa vie ne fut plus que l'histoire de son acharnement contre les adversaires de l'Église romaine, jusqu'à sa mort arrivée le 1er mai 1572, un peu plus de trois mois avant la Saint-Barthélemy dont il avait, par ses lettres, préparé le massacre. Ses principaux titres à la canonisation sont les persécutions qu'il fit souffrir aux hérétiques de son temps.

vit les lettres que nous publions. On y remarquera les expressions de la joie du pontife romain pour les victoires des catholiques à Jarnac et à Moncontour, et ses exhortations de ne cesser de poursuivre les hérétiques qu'après les avoir tous détruits, de ne pas même épargner les prisonniers de guerre.

Cette doctrine, professée de bonne foi par le pape et qui prépara la saint Barthélemy, ne lui était pas personnelle : c'était celle de l'Église entière, qui l'avait toujours hautement soutenue et qui la conserve encore

Saint Pie V fit brûler le savant Aonius Paléarius, pour avoir dit que *l'inquisition est un poignard qui menace tous les hommes éclairés.* Avant de mourir, Paléarius fut forcé de signer un écrit portant que l'Église romaine a le droit de condamner les hérétiques aux flammes, et que le pape a le droit de les tuer *de sa propre main.* Le duc d'Albuquerque, gouverneur de Milan pour les Espagnols, avait livré le *coupable*, parce que le pape, dit Gabutius, est le maître légitime de tous les hommes dans tous les états de la terre, aussi souvent qu'il s'agit de punir des hérétiques.

François Celaria fut également livré au pape par le duc Octave Farnèse : il se repentit de ses erreurs, mais trop tard, dit le biographe de saint Pie, et il fut brûlé.

Côme de Médicis livra Carnesecchi : il aurait, dit le grand duc lui-même, livré son propre fils pour crime d'hérésie.

Gui Zaneti, de Fano, était protégé par la république de Venise ; mais le pape fit représenter au sénat que l'autorité civile n'a rien à démêler dans les causes de la foi, et toutes les difficultés furent aplanies. — Essai historique sur la puissance temporelle des papes, tome 2, part. 2, pag. 278; Paris, 1818. — Vit. B. Pii V, pap. ab Ant. Gabut. l. 3, c. 5, n° 185, 186 et 187, in act. sanct. die 5 maii, tom. 1, p. 661 et 662.

intacte dans le droit, quoique par le fait elle ait cessé d'être en vigueur.

Elle pourrait l'être néanmoins, si les circonstances le permettaient encore, puisqu'elle existe et n'a jamais été ni désavouée, ni révoquée. Citons-en les principales dispositions.

On y déclare excommuniés et hérétiques, et on condamne comme tels, quiconque s'éloigne, le moins du monde et dans les plus petites choses, de l'enseignement de l'église romaine, et quiconque même est *suspect* de s'en être éloigné [1]; ceux qui favorisent les hérétiques, les défendent et les protégent; ceux qui les reçoivent chez eux ou leur donnent retraite [2]; les rois, princes, gouvernements qui forcent les ecclésiastiques de contribuer aux charges de l'État, ou qui permettent qu'ils y contribuent, et les ecclésiastiques qui s'acquittent volontairement de ce devoir [3]; les rois, princes et gouvernements qui imposent *chez eux* de

[1] Decretal. l. 5, tit. 7, *de Hæreticis*, c. 9, t. 2, p. 744; c. 13, p. 749 et 750; Halæ Magdeburg. 1747. — S. Gregor VII, *Dictatus papæ*, l. 2, epist. 55 ad Laudens. apud Labbe, t. 10, p. 111; Lutetiæ Paris. 1671 et seq. — Innocent. IV, in concil. lugdun. ibid. t. 11, part. 1, p. 644.

[2] Decretal. loco. cit. — Concil. lateran. œcum. III, can. 27, t. 10, p. 1522.

[3] « Les églises, les personnes d'église et leurs biens, sont « exempts de toutes charges civiles, non-seulement en vertu des « lois humaines, mais de droit divin. » — Sext. Decret., l. 3, tit. 20, *de Censib. exact.*, etc., c. 4, t. 2, pag. 986; tit. 23, *de Immunit. eccles.* c. 1 et 3, p. 988-990. — Sept. Decret., l. 2, tit. 2, *de Invasorib.* c. 2, in append., p. 57 et 58. — Extravag. commun.,

nouvelles charges sur leurs sujets ou qui augmentent les anciennes charges sans la permission du pape [1] ; les chrétiens de quelque rang qu'ils soient, qui fournissent des armes ou des vivres aux infidèles [2] ; les détenteurs des biens de l'Église [3] ; ceux qui appellent, de quelque manière que ce soit, des jugements du Saint-Siége [4] ; les rois ou gouvernements qui traitent avec les hérétiques [5] ; les femmes dont le sein n'est pas couvert jusqu'au cou, et les bras jusqu'au poignet, ainsi que celles dont les vêtements trahissent les formes [6] ; ceux qui enlèvent une seule feuille de papier de musique aux

l. 3, tit. 13, *de Immunit. eccles.*, c. un., p. 1180. — Paul V, constit. 151, *Pastoralis romani*, in Bullar. rom. t. 5, part. 3, p. 395; Romæ, 1739 et seq.

[1] Qui *in terris suis* nova pedagia seu gabellas.... imponunt vel augent. — Paul V, constit. cit. p. 394.

[2] Sept. Decretal, l. 5, tit. 2, *de his qui infidelibus*, t. 2, p. 134 et 135.

[3] Sept. Decret. l. 2, tit. 2, *de Invasor.* c. 1, in append. t. 2, p. 56 et 57.

[4] Pii II constit. 5, *Execrabilis*, t. 3, part. 3, p. 97.

[5] « Ceux qui ne craignent pas de se perdre éternellement, en « favorisant les damnés hérétiques, jusqu'au point de faire alliance « et de conclure des traités avec eux. » — Joann. XX, constit. 40, *Cum nonnulli*, t. 3, part. 2, p. 194.

[6] Ce dernier décret est du pape régnant Léon XII, qui a chargé de son exécution toutes les tailleuses et couturières de la catholicité.

Bayle, Dict. hist., art. *Innocent XI*, note (L), t. 2, p. 1548; Amsterdam, 1720. — Hist. des Papes, t. 5, p. 379; La Haye, 1732. — Plusieurs Édits des Papes, p. 7—9, et p. 11 et 12; Gand, 1826.

archives de la chapelle pontificale [1]; ceux qui prennent du tabac à l'église [2], etc., etc., etc.

On protège l'hérésie dès-lors qu'on ne contribue pas efficacement à l'extirper, dès qu'on ne travaille pas à l'extermination des hérétiques [3]; chaque fidèle est obligé de dénoncer les hérétiques, d'aider à les arrêter [4], le tout sous peine d'excommunication [5].

Les magistrats, princes, gouvernements sont obligés d'exécuter ponctuellement et dans tous leurs points les sentences de l'autorité religieuse contre les hérétiques [6]. Ils doivent favoriser le plus possible, de bonne foi et

[1] Ne.... libros musicales, quinterniones, chartas et alia folia quæcumque... extrahere et asportare... præsumat, sub excommunicationis latæ sententiæ incurrendis pœnis. — Innocent XI constit. 189, *Cum sicut*, t. 8, p. 440.

[2] Ne de cœtero.... tabacum... in pulvere reductum,... naribus sumere audæant vel præsumant, sub excommunicationis latæ sententiæ incurrendis pœnis, etc. — Urban. VIII, constit. 693, *Cum ecclesiæ*, t. 6, part. 2, p. 311.

[3] « Ceux qui ne travaillent pas à l'extirpation de l'hérésie, ce « qu'ils ne peuvent négliger de faire sans commettre une erreur ma- « nifeste. » — Concil. Narbon., can. 14, t. 11, p. 492.

[4] Innocent IV, const. 19, apud Labbe, t. 11, p. 606. — Clement IV, const. 9, *Ad extirpanda*, leg. 19, t. 3, p. 325.

[5] « Celui qui connaît des hérétiques, ou des personnes qui se « réunissent secrètement, ou d'autres qui diffèrent, dans leur vie « ou leurs mœurs, de la conduite ordinaire des fidèles, doit, sous « peine d'excommunication, les dénoncer à son confesseur, et faire « en sorte que sa dénonciation parvienne jusqu'aux supérieurs ec- « clésiastiques. » — Nicol. III, constit. 4, *Noverit universitas*, § 20, t. 3, part. 2, p. 27.

[6] Innocent. IV, constit. 2, *Cum adversus*, t. 3, bullar., p. 295 et seq.

de tout leur cœur, les opérations de l'inquisition de la foi[1].

Les hérétiques, ainsi que les fidèles qui les favorisent, et les gouvernans qui ne sévissent pas contre eux, doivent être privés de tous leurs biens, de leurs honneurs et dignités, de tout pouvoir, de leurs droits politiques et civils; ils doivent être proscrits et condamnés à mort[2].

Les rois perdront leur couronne, et seront livrés au bras séculier[3] : il sera défendu à leurs sujets, sous peine d'excommunication, de leur obéir[4].

[1] Concil. senens., t. 12, p. 367. — Concil. senonens., t. 14, p. 443. — Concil. mediolan. I, part. 1, const. 1, t. 15, p. 247.

[2] « Il ne faut pas permettre aux méchants (hérétiques) de vivre. » — « Il faut les brûler vifs sur un lieu élevé et en présence de tout le peuple. » — Concil. biterrens., c. 2, t. 11, p. 688. — Decretal., l. 5, tit. 7, *de hæreticis*, c. 13, § 3, t. 2, p. 750. — Sext. Decretal., l. 5, tit. 2, *de hæret.*, c. 19, p. 1004. — Sept. Decretal., l. 5, tit. 3, *de hæretic. et schism.*, c. 2, in append. p. 139. — Honor. III, const. 48, *Has leges*, t. 3, p. 217.

[3] Concil. lateran. IV, can. 3, t. 11, p. 148. — Concil. lugdun., p. 645. — Concil. pisan. ibid., part. 2, p. 2127. — Concil. constant. t. 12, p. 96, 160, etc. — Concil. basil. p. 589 et passim. — Decretal., l. 5, tit. 7, c. 9, t. 2, p. 744 et 745.

[4] « D'après les statuts de nos prédécesseurs, nous délions, par « l'autorité apostolique, de leur serment de fidélité, ceux qui ont « juré obéissance aux excommuniés, et même nous leur défendons « d'obéir de quelque manière que ce soit, jusqu'à résipiscence de « leurs anciens maîtres. » — Decretal., ibid., c. 16, p. 753; tit. 37, *de pœnis*, cap. 13, p. 835. — Decret. part. 2, caus. 15, q. 6, c. 4 et 5, t. 1, p. 643. — Decretal. Innocent IV, l. 3, *De sentent. et re judic.* c. 23, t. 2, in append., p. 358. — S. Gregor. VII,

La proscription des hérétiques, ou *l'infamie* que la loi religieuse prononce contre eux, les rend à jamais incapables d'exercer aucun emploi public, d'occuper aucune place, leur ôte tout droit d'élection et d'éligibilité. Elle les prive de la faculté de disposer de leurs biens, par donation ou par testament, et de celle de recevoir ou d'hériter de qui que ce soit; elle les force à répondre devant les tribunaux à tous ceux qui les attaquent, et leur défend d'attaquer personne, de porter témoignage en aucun cas. Elle casse les sentences qu'ils ont prononcées comme juges, les actes qu'ils ont dressés comme notaires, et leur ôte tous moyens de protéger leurs clients comme avocats. Elle oblige tous les fidèles à les fuir, à leur refuser la sépulture ecclésiastique, à rejeter leurs aumônes et leurs offrandes. Cette *infamie* et ses suites pèsent sur trois générations [1].

epist. 35 ad Roderic. cabilon., l. 1, apud Labbe, t. 10, p. 34. — Concil. lateran. III, c. 27, p. 1523.

[1] « Celui qui aura enterré un excommunié n'obtiendra l'absolution qu'après qu'il l'aura exhumé publiquement, de ses propres mains, et jeté à la voirie : on ne pourra plus jamais enterrer dans le même lieu.

« Dans beaucoup de cas, selon le droit divin, les fils doivent être punis des fautes de leur père ; le droit canon annonce que la vengeance céleste ne tombe pas seulement sur les auteurs du crime, mais aussi sur les descendants des coupables. » — Concil. lateran. IV, can. 3, tom. 11, p. 149 et 150. — Clement. IV, constit. 9 *Ad extirpanda*, l. 27, t. 3, p. 326 et 437. — Decretal., l. 5, tit. 7, *de hæreticis*, c. 9, t. 2, p. 745 ; c. 13, § 5, p. 751. — Sept. Decretal. l. 5, tit. 3, *de hæreticis et schismaticis*, c. 2, in append., p. 137.

C'est dans le Bullaire romain, la Collection des conciles et le Droit canon, tel qu'on l'enseigne encore de nos jours dans tous les pays catholiques, que l'on trouve ces dispositions pénales. Rien ne serait plus facile que de le prouver par de nombreuses citations, appuyées sur environ six cents autorités, toutes également *respectables :* le travail en est fait avec soin et exactitude; mais dans la situation actuelle des choses, nous nous bornerons par prudence à indiquer les sources où le lecteur curieux pourra faire les mêmes découvertes.

La vérité qui en résulte n'a besoin ni de réflexions, ni de commentaires; il suffit, pour la rendre effrayante, de rappeler que les lois les plus rigoureuses contre les hérétiques, et surtout contre les rois hétérodoxes, ont été invoquées par le pape défunt Pie VII, qui déplorait *le malheur des temps* où l'Église ne pouvait pas mettre en pratique *ses très-saintes maximes d'une juste rigueur*[1].

Les Lettres de saint Pie V et le Recueil des dispositions pénales du code ecclésiastique contre ceux qu'il condamne, devraient ne plus être de nos jours qu'un simple monument historique, qui rappellerait aux hommes une époque déplorable, et leur ferait mieux apprécier le bonheur de vivre sous la douce influence d'une civilisation plus avancée, plus raisonnable, plus humaine. Puissent-ils ne jamais renaître, les temps où cet écrit et les craintes qu'il est destiné à réveiller seraient *de circonstance!*

[1] Essai histor. sur la puissance temporelle des papes, t. 2, part. 3, p. 320.

Quelques réclamations, nous ne le nions pas, se sont, récemment encore [1], élevées du sein même du sacerdoce, pour protester contre le système qui place le pouvoir spirituel au-dessus de l'autorité des gouvernements; mais ces voix isolées peuvent être, lorsqu'il en paraîtra temps, condamnées elles-mêmes par l'autorité de laquelle ce système est émané, et qui continue à le protéger par l'approbation tacite d'un silence dont l'histoire n'a que trop souvent offert la funeste interprétation.

Gardons-nous de nous aveugler! C'est aujourd'hui comme c'était hier : cette vérité doit suffire aux moins clairvoyants, pour comprendre que, si l'on n'y met bon ordre, ce sera demain comme c'est aujourd'hui.

Octobre 1826.

[1] Protestations des catholiques d'Irlande et du haut clergé de France. Voyez les *Constitutionnels* du 2 et du 13 avril 1826, n°s 92 et 103.

LETTRES

DE

SAINT PIE V.

LETTRE PREMIÈRE [1].

A NOTRE TRÈS-CHER FILS EN JÉSUS-CHRIST, PHILIPPE, ROI CATHOLIQUE D'ESPAGNE [2].

Notre très-cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique.

Nous ne doutons pas que Votre Majesté ne soit instruite des troubles qui ont été dernièrement excités en France à cause de la religion, ou plutôt qu'elle n'ait appris la sédition des rebelles

[1] Cette lettre est la vingt-deuxième du livre premier, dans l'édition publiée par François Goubau. Elle se trouve à la page 50, et est précédée d'un sommaire conçu en ces termes: « Saint Pie V « exhorte le roi d'Espagne à secourir le roi de France contre les hé« rétiques et les rebelles. »

[2] Nous avons traduit mot à mot. Ces lettres étant surtout historiques, nous avons cru devoir préférer un français purement littéral à un style élégant qui aurait moins fidèlement rendu les idées, et n'aurait servi qu'à peindre bien plus faiblement le caractère de saint Pie V.

contre son parent, le roi très-chrétien des Français. Nous espérons que, même sans que nous l'y exhortions, Votre Majesté secourra ce roi de tout son pouvoir, soit parce que le péril est commun, soit parce qu'il s'agit de religion, et que vous êtes allié au prince qu'on attaque. C'est pour cela que, plein de confiance, nous avons annoncé à nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église romaine, et à toute autre personne, que vous vous seriez conformé à nos désirs : nous-même, nous avons résolu de porter du secours à la France, même au-delà de ce que nos moyens permettent de faire. Nous avons donc cru devoir prier Votre Majesté, et la conjurer de toutes les manières possibles et avec toute l'ardeur dont nous sommes capable, de se prêter généreusement, et sans le moindre retard, à ce que nous avons promis aux autres de sa part, et à ce que nous attendons d'elle. Notre cher fils Annibal Rucellaï se rend auprès de Votre Majesté, de notre part et de celle du roi très-chrétien, afin qu'elle puisse traiter longuement avec lui de cette affaire.

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 13 octobre 1567, la seconde année de notre pontificat.

LETTRE II[1].

À NOTRE CHER FILS, NOBLE HOMME, LOUIS GONZAGUE, DUC DE NEVERS[2].

Cher fils, noble homme, salut et bénédiction apostolique.

Nous nous réjouissons beaucoup de ce que le roi très-chrétien ait échappé aux mains impies des hérétiques, et nous en rendons graces à Dieu qui l'a protégé dans un si grand danger. Nous vous louons infiniment de vous être joint à lui pour lui porter du secours, et nous vous exhortons à mettre en cela toute la célérité qui dépendra de vous.

Quant à ce que vous demandez, savoir de l'aider nous-même en lui fournissant de l'argent dans ces circonstances critiques, il faut que vous

[1] Édition *Goubau*, livre premier, lettre 23, p. 51. — On y lit le suivant sommaire: « Saint Pie V se réjouit de ce que Charles, « roi de France, ait échappé aux mains des hérétiques; il promet « de lui fournir des secours d'argent ou d'hommes. »

[2] C'était le prince de Mantoue, gouverneur de la Champagne pour les rois de France; il servit avec zèle Charles IX et Henri III. Blessé en 1567, il mourut trente ans après du chagrin que lui causèrent, dit-on, quelques reproches que Henri IV lui avait adressés en plein conseil.

sachiez qu'il est venu vers nous un envoyé du roi, auquel, sur ce qu'il nous exposait de cette affaire, nous avons promis que le roi nous trouverait toujours prêt à le servir, pourvu toutefois que la religion fût sérieusement attaquée, et non pas de la manière dont elle l'a été jusqu'à cette époque. Mais, comme nous n'avons pas de fortes sommes à notre disposition, puisque nous avons épuisé tout ce que nous avions pour aider l'empereur élu dans la rude guerre qu'il a soutenue contre les Turcs; pour aider la reine d'Écosse, et les chevaliers de Saint-Jean qui devaient fortifier l'île de Malte, et pour un grand nombre d'autres dépenses également nécessaires, nous nous voyons obligé d'imposer, contre notre volonté et nos principes, quelque nouvelle charge aux peuples de nos états, qui sont ceux de la sainte Église romaine. Certes, nous n'aurions jamais pu nous décider à le faire pour nos propres besoins, pour les leurs et pour ceux de notre famille; mais nous avons résolu de le faire pour Sa Majesté. L'argent que nous rassemblerons de cette manière ne pourra pas être expédié, comme il le faudrait, avec une extrême célérité : nous ne négligerons rien cependant pour le faire rentrer avec la plus grande promptitude; et nous volerons toujours au secours du roi dans le péril où il se trouve, soit en lui procurant de l'argent, soit en lui fournissant

des soldats, selon qu'il paraîtra le plus nécessaire, et cela même au-delà de ce que nos moyens paraissent nous permettre de faire.

Vos dernières lettres, qui nous ont été remises par notre cher fils André Baglioni, nous ont plus que jamais prouvé votre attachement à notre personne et au Saint-Siége : nous avons aussi entendu avec plaisir ce qu'il nous a exposé verbalement en votre nom. Cette démarche de votre part nous a été, comme elle le devait, très-agréable. Vous vous montrez ouvertement, dans le zèle que vous manifestez pour le Saint-Siége, le digne imitateur de vos ancêtres. Et nous aussi, nous sommes animé pour vous des sentiments que méritent votre vertu, votre piété, votre noblesse. Nous avons vu André avec d'autant plus de plaisir qu'il venait de votre part.

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 16 octobre 1567, la seconde année de notre pontificat.

LETTRE III [1].

A NOTRE CHER FILS, NOBLE HOMME, JÉROME PRIULI, DOGE DE VENISE [2].

Cher fils, noble homme, salut et bénédiction apostolique.

Dès que nous eûmes reconnu l'extrême danger auquel étaient exposés notre très-cher fils en Jésus-Christ, Charles, roi très-chrétien des Français, et son illustre royaume, nous résolûmes de remplir les devoirs de notre charge, en le secourant aussi promptement qu'il était possible, et même au-delà de ce que permettaient nos moyens, contre les rebelles à son autorité, qui sont des scélérats, ennemis de la majesté divine et royale.

Comme au péril de la France est attaché le péril de l'Italie (car si, ce que Dieu veuille détourner! les ennemis de Charles étaient vainqueurs,

[1] Édition *Goubau*, livre premier, lettre 24, p. 53. — Sommaire : « Saint Pie V demande des secours pour le royaume de France « contre les hérétiques. »

[2] Jérôme Priuli mourut cette même année 1567, où saint Pie V lui avait écrit au sujet des troubles de France. Au reste, la demande du pape demeura sans résultat, la guerre avec les Turcs ne permettant pas aux Vénitiens d'envoyer des troupes à Charles IX, qui en avait sollicité lui-même auprès de la république.

cet incendie aurait bientôt atteint les états italiens), nous nous sommes cru obligé à prier Votre Noblesse de soutenir puissamment le roi dans une circonstance aussi critique, afin de mettre un terme à ce danger commun. Nous n'ignorons pas combien dans ce moment vous vous trouvez vous-même dans l'inquiétude : mais le mal qui nous menace est si prochain et frappe tellement nos yeux, que tous ceux qui désirent le maintien de la religion catholique et la conservation du bien général doivent, sans le moindre retard, contribuer unanimement à repousser le péril de tous. Non-seulement il sera très-agréable à Dieu, mais encore honorable et glorieux pour votre célèbre république, qui fut toujours avide de vraie gloire, d'avoir secouru, dans une telle circonstance, un aussi grand roi et en même temps la religion catholique.

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 18 octobre 1567, l'an deuxième de notre pontificat.

LETTRE IV[1].

A NOTRE CHER FILS, NOBLE HOMME, EMMANUEL PHILIBERT, DUC DE SAVOIE[2].

Cher fils, noble homme, salut et bénédiction apostolique.

Votre Noblesse sait assurément dans quel péril se trouvent le très-cher roi des Français, son parent, et avec lui la religion catholique, par l'audace et la scélératesse de certains hommes impies, rebelles à Dieu et à leur roi; elle l'aura appris avec d'autant plus de certitude, qu'elle est plus voisine du foyer de ce terrible incendie.

Nous sommes persuadé que vous n'avez besoin de l'exhortation de personne, puisque vous avez tant et de si graves motifs qui vous portent à secourir puissamment le roi de France dans un temps si critique, savoir votre alliance avec lui, le péril de la religion catholique, et puis le danger que vous courez vous-même et que cou-

[1] Édition *Goubau*, livre premier, lettre 25, p. 54.—Sommaire : « Saint Pie V exhorte le duc de Savoie à secourir le roi et le « royaume de France contre les hérétiques rebelles. »

[2] Ce prince ne se distingua que par le grand nombre de ses maîtresses et de ses enfants naturels.

rent vos intérêts. Cependant nous croyons que ce que vous auriez fait de votre propre mouvement, vous serez encore plus porté à le faire lorsque nous vous y aurons exhorté, et cela par les sentiments qui vous animent à notre égard, et par votre respect pour le siége apostolique : c'est pourquoi nous prions avec zèle et chaleur, et nous conjurons Votre Noblesse de faire éclater la lumière de son esprit, de son courage et de sa piété, au milieu des ténèbres de la France. Vous en recueillerez d'abondantes graces auprès de Dieu, et de grandes louanges de la part des hommes. Quant à nous, qui avons résolu d'aider le roi, même plus que nos moyens ne le permettent, votre action nous sera si agréable que vous ne nous obligerez pas moins nous-même que vous n'aurez obligé ce prince. Le cher fils Annibal Rucellai traitera verbalement et plus au long de cette affaire en notre nom avec vous.

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 18 octobre 1567, l'an deuxième de notre pontificat.

LETTRE V[1].

A NOTRE CHER FILS, NOBLE HOMME, EMMANUEL PHILIBERT, DUC DE SAVOIE.

Cher fils, noble homme, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons écouté avec plaisir ce que votre secrétaire nous a exposé par votre ordre. Nous avons envoyé, comme vous nous en aviez prié, quelque argent au cardinal de Lorraine. Nous envoyons aussi présentement à Votre Noblesse dix mille écus d'or, afin que, soutenu par cette somme, vous puissiez plus facilement à votre tour secourir le roi très-chrétien, à une époque aussi difficile pour lui et pour la religion catholique.

Nous avons adressé, il n'y a pas long-temps, au duc de Lorraine, une lettre et un envoyé, pour l'exhorter à empêcher l'entrée en France de tout secours venant de la part des hérétiques d'Allemagne : nous avons résolu d'exhorter et

[1] Édition *Goubau*, livre premier, lettre 26, p. 56.—Sommaire : « Saint Pie V envoie au roi de France dix mille pièces d'or, pour « armer contre les hérétiques : il rappelle qu'il a fourni d'autres « subsides pour cet objet, et qu'il en a fait fournir par les princes « catholiques ; il promet qu'il en procurera encore dans la suite. »

d'exciter les princes d'Italie, par lettres et par envoyés, à faire passer au roi tout ce qu'ils pourront lui fournir de cavalerie auxiliaire. Il ne manquera rien de notre part au roi très-chrétien dans des circonstances si critiques; nous ferions bien davantage encore, si nous avions de plus grandes richesses et des moyens plus étendus; nous le ferions parce que la charité paternelle et le zèle pour la cause de Dieu nous y portent. Nous voyons que vous n'avez nullement besoin d'en être prié, pour vous prêter à servir Dieu et un roi votre allié et votre parent. Cependant nous vous exhortons à y mettre toute la diligence dont vous serez capable.

Pour ce qui est des bourgs et villages qui vous ont été en dernier lieu rendus par les Bernois, vous connaîtrez, par votre secrétaire, ce que nous l'avons chargé de communiquer à cet égard à Votre Noblesse.

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 16 novembre 1567, l'an deuxième de notre pontificat.

LETTRE VI[1].

A NOTRE CHER FILS, NOBLE HOMME, FERDINAND, DE TOLÈDE, DUC D'ALBE.

Cher fils, noble homme, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons appris par votre lettre écrite le 25 juillet, et par le cher fils Jean de Zuniga, avec combien de bonheur vous continuiez à combattre les hérétiques rebelles à l'autorité du sérénissime roi. Béni soit le Seigneur qui, au milieu de tant de soins, de tant de sujets de douleurs, a daigné nous consoler par de si joyeuses nouvelles! Nous sommes charmé, pour la religion catholique, que Dieu vous ait accordé une si éclatante victoire; nous en sommes charmé pour notre très-cher fils en Christ, le roi catholique. Non-seulement nous vous en félicitons, vous qui, combattant pour la cause du Seigneur, êtes si manifestement soutenu par son secours; mais aussi nous vous en rendons grâces au nom de toute l'Église, parce que, sans vous laisser

[1] Édition *Goubau*, livre 2, lettre 15, p. 97. — Sommaire : « Saint Pie V félicite le duc d'Albe de la victoire remportée sur les « hérétiques en Belgique ; il l'exhorte à les détruire par la guerre, « et à défendre la religion catholique. »

abattre par tant d'efforts, sans vous laisser effrayer par tant de périls, vous n'avez pas cessé de bien mériter d'elle.

Continuez, cher fils, à accumuler ces belles actions comme des degrés qui vous conduiront à la gloire éternelle; et, de même que vous avez commencé de le faire, ne négligez rien pour rétablir dans vos provinces la religion catholique en son premier état : cette gloire surpassera celle de tous les généraux et de tous les empereurs. Que la divine majesté vous conserve sain et sauf!

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 26 août 1568, l'an troisième de notre pontificat.

LETTRE VII[1].

A NOTRE CHER FILS, NOBLE HOMME, FERDINAND DUC D'ALBE.

Il nous est difficile d'exprimer combien nous nous sommes réjoui dans le Seigneur, en lisant votre

[1] Édition *Goubau*, livre 2, lettre 21, pag. 110. — Sommaire : « Saint Pie V loue le duc d'Albe de ses victoires sur les hérétiques « dans les Pays-Bas : il l'exhorte à soutenir vigoureusement les in- « térêts du christianisme. »

lettre du 22 octobre. Le tableau que vous nous tracez de vos services dans différentes guerres, toujours entreprises pour la défense de la vérité catholique et du Saint-Siége, nous a, comme de raison, causé la joie la plus vive : ce tableau est à nos yeux, non un simple récit, mais un éclatant témoignage de votre mérite. La plupart de ces faits nous étaient connus, parce qu'ils sont votre ouvrage, noble homme, valeureux général d'armée, et parce qu'ils font partie des expéditions militaires les plus mémorables, dont le but était la juste et sainte cause de la religion : ce serait manquer à notre devoir, si nous les oubliions jamais.

Néanmoins, il nous a été très-agréable de nous entendre rappeler dans votre lettre ce que nous avions, sinon entièrement, du moins en grande partie gravé dans notre mémoire. Car rien ne saurait nous arriver de plus glorieux pour l'honneur de l'Église, de plus heureux pour les sentiments vraiment paternels de notre ame envers tous les hommes, que lorsque nous apprenons que des guerriers courageux, d'habiles capitaines, comme nous savons que vous vous êtes toujours montré, et comme nous voyons que vous vous montrez de nouveau dans cette guerre si pleine de périls, n'ont pas seulement en vue leur propre utilité, leur gloire personnelle, mais qu'ils combattent avant tout pour Dieu tout-puissant, qui

ne prépare pas à ses soldats, aux champions de son nom et de son honneur, une couronne passagère, mais bien la couronne incorruptible et éternelle.

C'est là, cher fils, ce qui se voit si rarement, c'est là sanctifier adroitement les choses les plus mondaines. Qu'y a-t-il de plus mondain en effet que les actions terrestres et militaires? Eh bien, elles cessent de l'être, dès qu'elles ont pour but, non les intérêts humains, mais ceux du ciel. C'est pourquoi les exploits aussi pieux que vaillants, rappelés dans votre lettre, m'ont toujours fait chérir Votre Noblesse, et font maintenant que je l'aime encore davantage, et que je la comble des plus justes louanges. Nous rendons graces à Dieu tout-puissant qui a réservé votre courage, votre sagacité, votre vigilance, vos forces, à des temps où ils étaient aussi nécessaires qu'ils le sont aujourd'hui. Nous savons que vous êtes par vous-même assez disposé à faire tout ce qui peut être utile à la cause de la très-sainte religion; cependant, pour obéir à ce que nous prescrit la dignité dont nous sommes revêtu, et pour satisfaire le besoin de notre ame, nous croyons devoir encore vous y exhorter.

Pour ce qui est de la confirmation de votre droit de patronage[1], confirmation que vous nous deman-

[1] Le droit de patronage est celui que conserve sur un bénéfice

dez dans votre lettre, vous saurez que les pontifes romains n'accordent pas facilement cette grace, à cause qu'elle est insolite; néanmoins, cher fils, nous avons volontiers cédé à vos prières et à votre requête, et dans l'éloge que nous avons fait de votre personne, nous vous avons rendu pleinement justice, tant pour votre piété singulière envers Dieu, que pour votre religieux dévouement au Saint-Siége : nous espérons que ce témoignage dû à votre zèle ardent pour l'église de Dieu excitera vos descendants à imiter votre active dévotion en de pareilles circonstances.

Nous avons éprouvé en cela une double satisfaction, celle d'abord de faire pour vous ce que vous nous demandiez, et que vous disiez attendre de nous avec impatience, ensuite celle de vous accorder une dignité dont nous avons eu le constant désir de vous voir décoré. Il n'est rien de tout ce qu'on peut attendre d'un père affectionné et bienveillant, tel que vous nous trouverez toujours à votre égard, que nous ne croyions être dû, avec la grace de Dieu, à votre piété envers lui, à votre amour pour la religion, à vos tra-

ou sur une église la personne qui l'a fondé ou doté, et principalement le droit de nommer ou de présenter le bénéficier. Lorsque les bénéfices ecclésiastiques étaient encore donnés aux laïques, ou que ceux-ci s'en emparaient de vive force, ils se réservaient ordinairement, en y plaçant des prêtres, le droit de patronage pour eux et pour leurs héritiers.

vaux pour la défense de la vérité et de la foi catholique. Nous manifesterons ces sentiments de notre bonne volonté envers vous dans tous les cas où votre honneur ou votre avantage le requerront, et aussi souvent que l'occasion s'en présentera.

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 12 décembre 1568, la troisième année de notre pontificat.

LETTRE VIII[1].

A NOTRE CHER FILS GEORGE, PRÊTRE-CARDINAL DU TITRE DE SAINT-NICOLAS-DES-PRISONS-TULLIENNES, APPELÉ D'ARMAGNAC, HABITANT POUR NOUS ET POUR LE SAINT-SIÉGE NOTRE VILLE D'AVIGNON.

Notre cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons appris dans la plus grande joie de notre ame que vous avez ordonné de faire et que vous avez réellement fait le partage des biens

[1] Édition *Goubau*, livre 3, lettre 3, p. 133. — Sommaire : « Saint Pie V ordonne d'employer les biens des hérétiques « proscrits à réédifier les temples et les autres édifices publics ; il « défend de rendre même la plus petite partie de ces biens aux- « dits hérétiques ou à leurs proches, quoique honnêtes gens et « catholiques. »

des hérétiques de nos états d'Avignon et du comtat Vénaissin : cette joie ne sera pas moins vive, lorsque nous saurons que la distribution de ces biens a été faite dans un but d'utilité. Il faut que cela soit ainsi, et nous avons tout lieu d'espérer que vous vous êtes conformé à nos désirs. Nous voulons, avant tout, que Votre Sagesse fasse en sorte que ces biens servent à réédifier les temples et les édifices publics que les mêmes hérétiques ont brûlés ou renversés ; ensuite nous défendons que ces biens soient donnés aux parents ou aux proches des premiers possesseurs, ou qu'ils leur parviennent de quelque manière que ce soit, quand même ils seraient honnêtes gens et bons catholiques [1]. Nous jugeons cette sévérité nécessaire pour détourner les autres à l'avenir, par un pareil exemple, de la méchanceté de l'hérésie.

Outre cela, il est de votre devoir d'empêcher diligemment que les biens confisqués des hérétiques ne soient dissipés ou employés sans profit, tandis qu'ils pourraient être conservés pour faire face, dans tous les cas, aux besoins de nos états de France. Vous voyez par vous-même que, par les temps actuels et dans les lieux dont nous parlons, de telles circonstances peuvent arriver, et

[1] Deinde, ne bona hæc propinquis ipsorum aut affinibus, *quantumvis bonis et catholicis*, donentur, aut alia quavis ratione perveniant.

vous savez qu'il ne faut pas toujours nous obliger à envoyer de l'argent pour couvrir les dépenses urgentes.

Pour ce qui est des fiefs appartenant aux hérétiques, nous voulons qu'ils soient adjugés à la légation elle-même, et qu'ils y soient incorporés de la manière qui est prescrite dans nos lettres sous sceau de plomb, concernant la défense d'aliéner les propriétés féodales : nous vous en envoyons copie, et vous enjoignons d'observer nos ordres comme il convient, exactement et inviolablement.

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 17 janvier 1569, l'an quatrième de notre pontificat.

LETTRE IX [1].

A NOTRE CHER FILS, CHARLES, PRÊTRE-CARDINAL DU TITRE DE SAINT-CHRYSOGONE, DIT DE BOURBON, LÉGAT A LATERE A AVIGNON.

Notre cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Votre prudence dans les occasions importantes,

[1] Édition *Goubau*, livre 3, lettre 4, p. 135. — Sommaire : « Saint Pie V exhorte le cardinal Charles de Bourbon à faire « en sorte que les hérétiques soient au plus tôt détruits. »

déjà généralement reconnue, et la grande autorité dont vous jouissez si justement auprès de notre fils en Jésus-Christ, le roi très-chrétien, dans les affaires qui concernent le gouvernement du royaume, font que les yeux de tous les princes catholiques, et surtout nos yeux paternels, sont principalement tournés vers vous, dans l'espoir que vous terminerez cette guerre abominable que les habiles chefs des impies hérétiques ont déclarée à Dieu tout-puissant, à la foi catholique et au roi très-chrétien.

C'est pourquoi notre sollicitude pastorale et nos soins paternels pour la France nous engagent fortement à ne rien négliger dans un temps si critique de ce que notre devoir envers vous nous prescrit de faire, concernant tout ce qui pourra vous porter à soutenir la cause de la religion, si chancelante dans vos provinces. Si les circonstances l'exigeaient, nous serions prêt à affronter la mort pour elle.

Cela nous donne le droit de vous exhorter ardemment par nos lettres, et de vous exciter à faire tous vos efforts, à employer toute votre influence pour qu'on embrasse sérieusement et définitivement le parti le plus propre à opérer enfin la destruction des ennemis implacables de Dieu et du roi, parti sans lequel il sera toujours impossible de poursuivre avec chaleur les opéra-

tions de la guerre, et de la conduire à un heureux résultat. Montrez ouvertement à tous qu'il ne vous a manqué ni la volonté ni le pouvoir de venir au secours de la foi catholique, si vivement attaquée en France, et d'empêcher la ruine de l'état. Car si, dans les commencements, on perd l'occasion de pousser vigoureusement l'entreprise; si on laisse aux ennemis le temps de rassembler plus de forces qu'ils n'en avaient auparavant, il est à craindre qu'ayant laissé échapper des mains une victoire qu'il n'eût peut-être pas été difficile d'obtenir sans peine et sans péril, les choses n'en viennent à un point où le roi lui-même (ce que Dieu veuille ne pas permettre!) courre le danger de perdre à la fois la couronne et la vie. C'est à cela que l'on s'expose en différant de jour en jour des préparatifs indispensables, et en ne faisant que toujours trop tard ce qui peut le plus accélérer la réussite.

Outre cela, le trésor royal s'épuise journellement de plus en plus, et bientôt il ne pourra plus suffire aux frais de la guerre; les forces de l'ennemi, au contraire, augmentent continuellement: les opérations que la célérité aurait rendu faciles à exécuter deviennent incertaines et périlleuses par le retard.

Nous vous exhortons, en conséquence, et vous excitons, et nous vous prions instamment d'ex-

horter et d'exciter le roi très-chrétien, la reine, et tous ceux à l'égard desquels vous le croirez nécessaire, et dont la coopération aux entreprises de la guerre a été jugée efficace, à ne point perdre de vue ces considérations. La louange que vous mériterez de la part de tous les hommes par vos bonnes intentions et vos actions en cette occurrence, ne sera pas moindre que la gloire du succès par lequel vous aurez rétabli la tranquillité et la sécurité dans le royaume, par lequel vous y aurez consolidé et propagé la religion catholique. Rien ne saurait arriver de plus agréable et de plus désiré pour nous, rien de plus convenable et de plus glorieux pour vous.

La grandeur des intérêts dont nous traitons et les dangers du royaume réduit à la dernière extrémité, exigeraient peut-être de plus longs développements; mais votre amour reconnu pour la religion catholique, et le zèle dont nous n'ignorons pas que vous êtes animé pour l'honneur divin, n'exigent pas que nous nous arrêtions davantage sur ces choses avec vous. Nous savions déjà que vous étiez doué d'une assez grande piété envers Dieu pour vous offrir de vous-même à aider l'état dans un péril si imminent; cependant nous avons cru que nos exhortations paternelles n'auraient pas peu contribué au but que nous nous proposions.

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 17 janvier 1569, la quatrième année de notre pontificat.

LETTRE X [1].

A NOTRE CHER FILS CHARLES, PRÊTRE-CARDINAL DU TITRE DE SAINTE-APOLLINAIRE, DIT DE LORRAINE, NOTRE LÉGAT ET CELUI DU SAINT-SIÉGE.

Notre cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Dans la guerre abominable que les hérétiques, ennemis de Dieu tout-puissant, de la paix et de la tranquillité de ce royaume, font avec le plus grand acharnement à la foi catholique et au roi très-chrétien, vous ne pouvez pas douter que les yeux de tous les princes catholiques, et surtout nos yeux paternels, ne soient fixés sur vous et sur toutes vos actions. C'est là la suite nécessaire de votre prudence reconnue dans la négociation des choses du plus haut intérêt, et de la grande autorité dont vous jouissez à si juste titre auprès

[1] Édition *Goubau*, livre 3, lettre 5, p. 138. — Sommaire : « Saint Pie V exhorte le cardinal Charles de Lorraine à terminer la guerre contre les hérétiques, et à faire en sorte que leurs biens soient confisqués sans exception. »

du roi, dans le gouvernement des affaires du royaume.

Pour ce motif, nous, que notre sollicitude pastorale et nos soins paternels pour la France font attendre dans la plus cruelle anxiété et perplexité d'esprit, comme il est naturel, l'événement décisif et la fin de toutes ces choses, nous avons cru que, dans ces circonstances, nous ne devions négliger auprès de vous aucune tentative pour rendre quelques services à la cause de la religion catholique, en faveur de laquelle nous verserions tout notre sang. Et, puisque nous sentons (ce que dans votre sagesse vous sentez aussi vous-même) que la chose principale pour obtenir la victoire dans cette guerre périlleuse consiste à se procurer et à préparer avec la plus grande activité tout ce qui est nécessaire pour combattre les ennemis, à ne pas perdre l'occasion d'atteindre le but proposé, et à ne pas laisser aux ennemis le temps de rassembler plus de forces qu'ils n'ont maintenant, nous exhortons ardemment et nous excitons Votre Prudence, par cette lettre, à apprêter avec la plus extrême diligence toutes les choses nécessaires pour l'attaque et la défaite des ennemis, afin de montrer à tous que vous n'avez manqué ni de bonne volonté ni de pouvoir pour porter du secours à la religion catholique, exposée en France aux plus grands périls, et

pour empêcher la ruine de ce royaume. Ce qui nous cause cependant, à nous et à tout le monde, le plus grand étonnement, c'est qu'un infame, appelé *prince d'Orange* [1], demeure dans le royaume avec ses troupes, tout comme s'il n'était pas ennemi, de manière que, sans que personne y mette obstacle, il nourrit une armée composée de la lie de tous les hérétiques, au moyen des rapines et des pillages qu'il exerce dans les champs, et de la ruine de toutes les propriétés.

Nous remarquons aussi avec douleur qu'on n'a pas encore mis à exécution ce qui devait déjà avoir été fait d'après l'édit du roi, savoir la confiscation des biens des hérétiques, ce qui eût été très-utile pour retenir dans la foi ceux qui chancelaient, et pour éloigner avec effroi tous les autres de la société abominable des hérétiques, et de toute amitié avec eux [2].

Nous ne demandons pas seulement que vous mettiez le plus grand zèle vous-même à faire ce que nous désirons, mais nous vous prions aussi d'enflammer l'esprit du roi, de la reine, et de tous ceux qu'ils emploient dans cette guerre, et

[1] Nefarius ille vocatus Aurangiæ princeps.

[2] Illud etiam quod in edicto regis jamdudum factum esse oportebat, ut scilicet hæreticorum bona publicarentur, quodque valde utile fuisset ad dubios in fide retinendos, cæterosque omnes ab hujusmodi nefaria cum hæreticis societate conjunctioneque deterrendos, non sine dolore miramur factum adhuc non fuisse.

de les exciter, tant à exécuter avec activité ce qui a été négligé jusqu'à ce moment, qu'à préparer diligemment et sans retard tout ce qui peut contribuer, en faisant vaincre et dompter les ennemis, à mettre fin à cette guerre désastreuse. C'est maintenant qu'en y employant la promptitude et l'ardeur nécessaires à une pareille entreprise, les ennemis pourront facilement être mis en fuite; mais si on néglige plus long-temps de se procurer les choses indispensables au succès, outre que par une guerre prolongée on épuise le trésor royal, à tel point que dans la suite il ne pourra plus suffire aux frais de l'entreprise, il est encore à craindre que le courage et les forces des ennemis croissant de jour en jour par ces délais, le roi (puisse Dieu ne pas le permettre!) ne se trouve finalement en danger de perdre et le trône et la vie.

Il faut que vous vous efforciez, vous et tous les catholiques, à communiquer votre ardeur à tous les esprits, et à faire cesser ces délais aussi dangereux qu'inutiles, de peur que, si on laisse aux ennemis le temps de réunir des forces plus considérables, ils ne fassent encore de plus grands progrès, et que le sort des combats n'en devienne de plus en plus incertain. Si vous réussissez (et nous ne doutons pas que votre piété envers Dieu et votre dévouement pour la religion catholique

ne vous fassent faire pour cela tout ce qui dépendra de vous), vous recueillerez les louanges générales pour avoir rendu la tranquillité et la sûreté au royaume, pour y avoir rétabli la religion catholique. La victoire que nous pourrons alors espérer avec l'aide de Dieu, le secours des fidèles soutenant vigoureusement la cause de la religion, qui est aussi la leur, cette victoire, dis-je, résultat de vos conseils et de vos favorables dispositions, ne sera pas plus glorieuse que ne le sera pour vous-même ce que vous aurez fait pour la faire obtenir. Rien ne pourrait arriver qui nous fût plus agréable et que nous eussions plus ardemment désiré, rien qui vous apportât plus d'honneur et de gloire.

Nous avons pleine confiance en vous; nous savons que spontanément vous rendrez et les services que nous vous demandons et tous ceux en un mot qu'exigent de vous la défense de la religion catholique et les dangers de la France, réduite à deux doigts de sa perte. Néanmoins, notre devoir et le haut intérêt de la chose nous ont fait croire qu'une exhortation paternelle de notre part ne devait point être négligée.

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 17 janvier 1569, la quatrième année de notre pontificat.

LETTRE XI[1].

A NOTRE TRÈS-CHER FILS EN JÉSUS-CHRIST, CHARLES, ROI TRÈS-CHRÉTIEN DES FRANÇAIS.

Notre très-cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique.

Notre sollicitude pour vous et pour votre royaume, qui se trouve dans un état si critique, nous portant à remplir vos vœux, nous envoyons à Votre Majesté, au nom de Dieu tout-puissant, des troupes auxiliaires, tant d'infanterie que de cavalerie, comme elle nous l'a demandé. Nous les envoyons dans l'espoir qu'elles serviront à vous sauver vous-même et à sauver votre royaume, dans la guerre que les hérétiques, ces ennemis de Dieu et de l'Église catholique, animés des intentions les plus hostiles, ne cessent de vous faire ainsi qu'à vos états.

C'est pourquoi nous avons enjoint à notre cher fils, noble homme, Sforza, général en chef de ces troupes, d'obéir à vos commandements, et

[1] Édition *Goubau*, livre 3, lettre 9, p. 148. — Sommaire : « Saint Pie V envoie des troupes auxiliaires en France contre les hérétiques, sous le commandement de Sforza, comte de Santafiore, et il supplie le Seigneur d'accorder la victoire aux catholiques. »

de se tenir prêt à exécuter tous les ordres qu'il recevrait de vous, et à s'y conformer sans délai. Ce guerrier, excité par nos paroles et enflammé spontanément par l'éminent courage militaire qui le porte aux grandes actions, se rend auprès de vous avec ses soldats, dans le seul dessein d'exposer, dans cette guerre, sa personne et son armée à tous les périls et à la mort pour l'honneur de Dieu et pour le salut du royaume. Nous le recommandons avec ses troupes à Votre Majesté, surtout afin qu'il ne leur manque jamais les moyens de se procurer en France, à leurs frais, les provisions et les autres choses indispensables à la vie et au service, sans lesquelles ce capitaine ne pourrait ni pourvoir à sa subsistance ni faire pour vous ce que nous désirons qu'il fasse. Nous voulons que Votre Majesté l'emploie, quant au reste, sans restriction aucune, pour tout ce qui lui paraîtra nécessaire ou avantageux dans le courant de la guerre. De notre côté, nous aurons soin de ne le laisser jamais manquer de solde ni pour lui-même ni pour ses soldats, tout le temps qu'ils pourront vous être utiles.

Nous avons agi en tout ceci et nous agirons toujours avec tout le zèle et toute l'activité qu'exigent de nous les intérêts de la religion catholique, le danger auquel vous et votre royaume

êtes exposés, et notre attachement paternel pour votre personne. Nous prions Dieu tout-puissant, qui est le seigneur des armées, le roi des rois, et qui dirige et gouverne tout par sa sagesse, d'accorder miséricordieusement à Votre Majesté la victoire sur nos ennemis communs, et de donner enfin à ce royaume la paix et la tranquillité, que nous désirons obtenir dans le Seigneur, et que nous ne cessons de demander par nos supplications les plus assidues. Lorsque Dieu, comme nous l'espérons, nous aura, dans sa bénignité, fait remporter la victoire, il appartiendra à vous alors de punir avec la plus extrême rigueur les hérétiques et leurs chefs, parce que ce sont les ennemis de Dieu, et de venger légitimement sur eux, non-seulement vos propres injures, mais encore celles de Dieu tout-puissant, afin qu'ils portent la peine due à leurs scélératesses, et que ce soit celle-là même que vous, l'exécuteur de l'équitable jugement de Dieu, leur aurez infligée [1].

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 6 mars 1569, quatrième année de notre pontificat.

[1] Tuæ partes erunt hæreticos eorumque duces, utpote Dei hostes, omnis severitatis animadversione adhibita, punire, in eosque, ut æquum est, non solum tuas, sed omnipotentis Dei injurias juste ulcisci; ut quas pro sceleribus pœnas meriti sunt, eas, te justum Dei contra eos judicium exequente, persolvant.

LETTRE XII [1].

A NOTRE TRÈS-CHER FILS EN JÉSUS-CHRIST, CHARLES, ROI TRÈS-CHRÉTIEN DES FRANÇAIS.

Notre très-cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique.

Dès que nous avons reçu la nouvelle si désirée du succès que notre cher fils, le noble duc d'Anjou, frère de Votre Majesté, a remporté, Dieu aidant, sur les rebelles, ennemis de Dieu et de l'Église, et que nous avons su qu'il avait tué celui qui était la cause de tous les troubles et de toutes les séditions, en un mot, le chef de l'armée des hérétiques [2]; élevant les mains vers les cieux, nous nous sommes empressé de rendre, dans l'humilité de notre cœur, des actions de graces à Dieu tout-puissant qui, en vous accordant cette victoire, a répandu bénignement sur nous

[1] Édition *Goubau*, livre 3, lettre 10, p. 151. — Sommaire : « L'armée des hérétiques ayant été battue à Jarnac, et le prince « de Condé y ayant été tué, saint Pie V complimente le roi « sur cette victoire, et l'excite à poursuivre les autres hérétiques « jusqu'à leur entière extermination. »

[2] Le prince de Condé, *chef de cette canaille*, dit le révérend Père traducteur de la *Vie du très-saint Pie V*, écrite en italien par un autre révérend Père, le P. Caraccia de Rivalta, au chapitre 21, page 131; Valenciennes, 1627.

tant de trésors de sa miséricorde. Votre Majesté doit reconnaître cet insigne don de la divine clémence, en le recevant avec une pieuse gratitude, et en le rapportant entièrement à Dieu qui, aussitôt qu'il l'a voulu, a frappé de sa main puissante et a renversé ses ennemis et les vôtres.

Mais plus le Seigneur nous a traités vous et moi avec bonté, plus vous devez profiter avec soin et diligence de l'occasion que vous offre cette victoire, pour poursuivre et détruire tout ce qui reste encore d'ennemis, pour arracher entièrement toutes les racines et jusqu'aux moindres fibres des racines d'un mal si terrible et si fortement établi [1]. Car, à moins de les avoir radicalement extirpées, on les verra repousser de nouveau, et de même qu'il est arrivé déjà plusieurs fois, le mal reparaîtra lorsque Votre Majesté s'y attendra le moins.

A cet effet, ce qu'il y a de plus utile à faire, c'est d'occuper les places les plus fortes de la Navarre, et de les garnir de troupes catholiques, commandées par des chefs qui vous sont dévoués: de cette manière, vous empêcherez qu'aucune

[1] Sed quanto benignius tecum nobiscumque egit Deus, tanto enixius ac diligentius hujus occasione victoriæ enitendum est tibi, ut eorum qui restant hostium reliquias persequaris atque conficias, omnes tanti tamque corroborati mali radices, atque etiam radicum fibras, funditus evellas.

crainte de mouvement séditieux ou d'une nouvelle guerre ne naisse de ce côté-là.

Nous vous exhortons par la sincère sollicitude paternelle que nous avons pour vous et pour votre royaume à prendre ce parti, et à ne plus laisser aux ennemis communs la moindre possibilité de se soulever contre les catholiques; nous vous y exhortons avec toute la force, toute l'ardeur, tout le désir de vous voir hors de danger, dont nous soyons capable. Vous y parviendrez, si aucun respect humain en faveur des personnes ou des choses ne peut vous induire à épargner les ennemis de Dieu, qui n'ont jamais épargné Dieu, qui ne vous ont jamais épargné vous-même [1]. Car, vous ne réussirez point à détourner la colère de Dieu, si ce n'est en le vengeant rigou-

[1] Hoc autem facies, si nullarum personarum rerumque humanarum respectus te in eam mentem adducere poterit, ut Dei hostibus parcas, qui Deo neque tibi unquam pepercerunt : non enim aliter Deum placare poteris quam si Dei injurias sceleratissimorum hominum debita pœna severissime ulciscaris. Proponat sibi ante oculos Majestas Tua Saülis regis exemplum; qui cum a Deo per Samuelem prophetam jussus esset Amalecitas, infideles populos, ita percutere, ut eis nullo modo quavis de causa parceret; quia Dei voluntati et voci non obedivit, regemque ipsum Amalecitarum incolumem servavit, ejusque rebus melioribus pepercit, paulo post per eum dein a quo rex unctus fuerat prophetam, severe admodum increpitus, et denique regno ipso et vita spoliatus est. Quo quidem exemplo Deus admonere voluit omnes reges ne, contempta suarum injuriarum ultione, ejus in seipsos iram atque indignationem provocarent.

reusement des scélérats qui l'ont offensé, et en leur infligeant la punition qu'ils méritent.

Que Votre Majesté prenne pour exemple et ne perde jamais de vue ce qui arriva au roi Saül : il avait reçu l'ordre de Dieu par la bouche du prophète Samuel de combattre et d'exterminer de telle manière les infidèles Amalécites, qu'il n'en épargnât aucun, dans aucun cas et sous aucun prétexte. Mais il n'obéit point à la volonté et à la voix de Dieu; il fit grace au roi des Amalécites lui-même, et tint en réserve ce qu'il avait de plus précieux : aussi, peu de temps après, sévèrement réprimandé par le même prophète qui l'avait sacré roi, il fut enfin privé du trône et de la vie.

Par cet exemple Dieu a voulu enseigner à tous les rois que négliger la vengeance des outrages qui lui sont faits, c'est provoquer sa colère et son indignation contre eux-mêmes. Si Votre Majesté, comme elle a toujours fait, continue, dans la rectitude de ses intentions et la simplicité de son cœur, à n'agir ouvertement et franchement que pour l'honneur de Dieu et les intérêts de la religion catholique, elle peut être assurée que le secours de Dieu ne lui manquera jamais, jusqu'à ce que tous ses ennemis soient dissipés par elle, et que l'ancien culte de la religion catholique soit rétabli dans ce royaume pour la gloire de ce

même Dieu et le salut des ames. Nous demandons humblement au ciel, par nos prières journalières, qu'il daigne miséricordieusement nous accorder, à vous et à nous, cette grace.

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 28 mars 1569, la quatrième année de notre règne.

LETTRE XIII [1].

A NOTRE TRÈS-CHÈRE FILLE EN JÉSUS-CHRIST, CATHERINE, REINE TRÈS-CHRÉTIENNE DES FRANÇAIS.

Notre très-chère fille en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique.

Aussitôt que nous avons reçu la nouvelle si agréable et si désirée de la victoire que le noble duc d'Anjou, notre cher fils et le vôtre, venait de remporter sur les ennemis de Dieu et de l'Église, élevant les mains vers le ciel, nous avons humblement rendu grace à Dieu tout-puissant, qui a accordé à Votre Majesté et à nous-même un succès si brillant, et qui, en faisant succomber celui qui était l'auteur de tous les troubles, l'instigateur et le chef de cette horrible guerre,

[1] Édition *Goubau*, livre 3, lettre 2, p. 154. — Sommaire : « Même objet que la lettre précédente. »

a daigné répandre sur nous tant de trésors de sa miséricorde. Votre Majesté a reçu de notre Rédempteur un bienfait tout particulier : il faut qu'elle lui en conserve toujours une pieuse reconnaissance.

Mais, plus le Seigneur vous a comblés de ses bontés, vous et notre très-cher fils en Jésus-Christ, le roi très-chrétien, à qui vous avez donné le jour, plus Votre Majesté doit mettre tous ses soins, non-seulement à poursuivre et à détruire ce qui reste encore d'ennemis, mais aussi à arracher entièrement et à anéantir toutes les racines d'un mal si effroyable : car, si on ne les extirpe pas radicalement, il est à craindre que, comme nous l'avons déjà éprouvé, elles ne repoussent et ne pullulent de nouveau, lorsque Votre Majesté s'attendra le moins à les voir reparaître. Il faut occuper les places fortifiées de la province de Navarre, et les munir de fortes garnisons de soldats et de chefs catholiques et fidèles; il faut les mettre tellement en sûreté, que de ce côté il ne puisse plus se montrer aucune apparence de sédition ni de guerre. Qu'on n'épargne d'aucune manière, ni sous aucun prétexte, les ennemis de Dieu; mais qu'on les traite rigoureusement, eux qui n'ont jamais épargné ni vos enfants ni Dieu lui-même [1]. La colère de

[1] Nullo modo, nullisque de causis hostibus Dei parcendum

Dieu ne saurait être apaisée autrement que par la juste vengeance que vous prendrez des insultes qui lui ont été faites.

Si Votre Majesté continue, comme elle a fait constamment, dans la rectitude de son ame et dans la simplicité de son cœur, à ne chercher que l'honneur de Dieu tout-puissant, et à combattre ouvertement et ardemment les ennemis de la religion catholique, *jusqu'à ce qu'ils soient tous massacrés* [1], qu'elle soit assurée que le secours divin ne lui manquera jamais, et que Dieu lui préparera, ainsi qu'au roi, son fils, de plus grandes victoires : ce n'est que par l'*extermination entière des hérétiques* [2] que le roi pourra rendre à ce noble royaume l'ancien culte de la religion catholique, pour la gloire de son propre nom et pour votre gloire éternelle. C'est là ce que nous devons demander journellement à Dieu dans nos prières.

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 28 mars 1569, la quatrième année de notre pontificat.

est; sed severe cum illis agendum, qui neque Deo neque filiis tuis unquam pepercerunt : neque enim aliter Deus placari potest, nisi ipsius injurias justa ultione vindicaveris.

[1] Ad internecionem usque.

[2] *Deletis omnibus.*

LETTRE XIV[1].

A NOTRE TRÈS-CHÈRE FILLE EN JÉSUS-CHRIST, CATHERINE, REINE TRÈS-CHRÉTIENNE DES FRANÇAIS.

Très-chère fille en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique.

A peine les lettres de notre vénérable frère, l'évêque de Cajazzo, notre nonce et celui du siége apostolique auprès de notre très-cher enfant en Jésus-Christ, le roi très-chrétien, votre fils, nous eurent-elles annoncé, d'une manière certaine et avec tous ses détails, la victoire aussi désirée qu'heureuse que le Seigneur a daigné accorder à vous-même et à votre fils, le roi très-chrétien, dans un moment éminemment intéressant pour la république chrétienne, qu'élevant les mains et les yeux vers ce même Dieu, auteur de toutes les victoires, nous lui rendîmes, dans l'humilité de notre cœur, des actions de graces pour un bienfait si grand et si extraordinaire. Et, quoique la nouvelle d'une victoire de cette importance nous ait, comme de raison, comblé de joie, nous prions Votre Majesté de croire que

[1] Édition *Goubau*, livre 3, lettre 12, p. 156. — Sommaire : « Même objet. »

les sentiments pieux et vraiment religieux manifestés par le roi très-chrétien, votre fils, lors, qu'il apprit le succès qu'on venait de remporter et qu'il ne songea qu'à en remercier le Seigneur et à chanter ses louanges, nous ont fait autant de plaisir que ce succès lui-même. Le roi très-chrétien a senti que les états ne peuvent pas mieux être défendus et conservés que par la plus haute vénération pour celui par la bonté duquel les rois eux-mêmes règnent.

Quant à vous, très-chère fille, vous devez mettre tout votre espoir en Dieu et ne vous laisser effrayer par la crainte d'aucun péril. Pleine de confiance, vous devez, d'accord avec votre fils, le roi très-chrétien, employer toutes vos forces pour venger les injures faites à Dieu tout-puissant et à ses serviteurs, en traitant les rebelles avec une juste sévérité. C'est ainsi seulement que, leur ayant infligé la punition que méritent leurs forfaits, le Seigneur se laissera fléchir; Votre Majesté se conciliera par là la grace divine, et elle donnera à la postérité un mémorable et utile exemple qui empêchera les autres de se souiller d'une aussi abominable scélératesse. Nous nous sommes d'autant plus empressé de recommander vivement l'affaire à Votre Majesté, que nous avons entendu dire que quelques personnes travaillaient à faire épargner un petit nombre de

prisonniers, et à obtenir leur mise en liberté. Ayez bien soin que cela n'ait pas lieu, et ne négligez aucun moyen, aucun effort *pour que ces hommes exécrables périssent dans les supplices qui leur sont dus* [1]. Tant que cela ne sera pas accompli, la victoire qui vient d'être remportée ne contribuera que pour bien peu de chose au rétablissement de la tranquillité dans le royaume : et, si l'on refuse d'employer cette rigueur nécessaire pour fléchir le Seigneur, il est à craindre que, de même que Dieu n'a vu qu'avec colère le roi Saül négligeant de punir les Amalécites, il ne s'irrite encore bien davantage contre vous et votre fils, pour cela seul qu'il vous a toujours traités avec plus de bonté et de miséricorde.

C'est pourquoi nous conjurons Votre Majesté de nous croire, nous qui n'agissons par aucun motif personnel, mais qui ne sommes mu que par le seul intérêt de la gloire de Dieu [2]. Nous jugeons sainement ce qui doit être fait en ces cir-

[1] Qua de re eo studiosius diligentiusque cum Majestate Tua agendum esse existimavimus, quod dari operam istic ab aliquibus audimus, ut ex eorum hæreticorum qui capti sunt numero quidam liberentur, inultique abeant : quod ne fiat, *atque homines sceleratissimi justis afficiantur suppliciis*, curare te omni studio atque industria oportet.

[2] Qua in re Majestatem Tuam rogamus, ut nobis fidem habeat, qui, quoniam nullis privatis rationibus, sed solo Dei honore ad hoc movemur, quid faciendum sit, recte judicamus.

constances ; et parce que nous vous aimons, ainsi que le roi très-chrétien, votre fils, d'une affection toute paternelle, nous vous donnons à l'un et à l'autre un conseil excellent, très-convenable et le plus utile possible à ce royaume.

Pour ce qui est de nos sentiments pour vous et pour le roi très-chrétien, votre fils, et de notre sollicitude paternelle pour vos états, nous voulons que Votre Majesté sache que tout ce que nous serons dans le cas de pouvoir faire, tant par nos forces réelles que par notre autorité, nous y serons toujours pleinement disposé pour le service de tous deux. Et si jamais tout autre moyen venait à nous manquer, il ne nous manquera jamais celui que nous avons employé jusqu'à présent, en offrant nos prières à Dieu tout-puissant, et en le suppliant assidûment et avec instances pour le salut de vos ames, ainsi que pour la prospérité et la tranquillité du royaume. Nous vous présentons, très-chère fille, le tribut qui vous est dû de nos salutations ; nous vous donnons notre bénédiction, et nous prions Dieu tout-puissant qu'il vous accorde sa grace et son assistance.

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 13 avril 1569, la quatrième année de notre pontificat.

LETTRE XV[1].

A NOTRE CHER FILS, NOBLE HOMME, HENRI, DUC D'ANJOU, FRÈRE DU ROI TRÈS-CHRÉTIEN.

Cher fils, noble homme, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons reçu la lettre de Votre Noblesse, en date du 14 mars, et notre cœur a éprouvé une grande joie à l'annonce que vous nous faites de la très-heureuse victoire qu'il a plu à Dieu tout-puissant de vous accorder, ainsi qu'à nous-même, dans sa miséricorde.

Nous avons fait l'accueil qu'il méritait à notre cher fils, le marquis Rangoni, chevalier de l'ordre royal, que Votre Noblesse nous a envoyé pour être le messager d'une aussi belle victoire; nous l'avons vu et écouté avec plaisir, et nous avons compris, par les discours aussi habiles que prudents qu'il nous a tenus, quel était le véritable état des choses. Nous vous remercions comme nous le devons pour le soin officieux que vous avez mis à vouloir qu'un bienfait de Dieu tout-puissant, d'une si haute importance, nous fût

[1] Édition *Goubau*, livre 3, lettre 13, p. 159. — Sommaire : « Même objet. »

connu le plus tôt possible : nous lui en avons rendu d'humbles actions de graces, en élevant les yeux et les mains vers notre Rédempteur.

Nous n'ignorons pas combien, après Dieu, sont redevables à votre valeur et à votre courage, non-seulement votre frère lui-même, le roi très-chrétien, mais encore toute la France et la religion catholique. Car si, par cette victoire, le roi a reçu, pour ainsi dire, de vos mains son royaume restauré après la crise la plus fatale, la France a senti renaître l'espoir de voir enfin son ancienne tranquillité rétablie, et les catholiques ont été délivrés de l'horrible crainte des périls qui les menaçaient.

Néanmoins, plus elles sont grandes et nombreuses et plus elles sont au-dessus de votre âge les graces que vous a faites le Seigneur, plus vous devez les accepter avec un cœur religieux et pieux, et les rapporter avec tous les dons d'en-haut à la seule bonté divine. Car ce qui vaut mieux que tous les triomphes, que toutes les victoires, c'est de reconnaître le Seigneur comme l'auteur de ces victoires, et de le servir avec une ame fidèle et sincère.

Quoique Votre Noblesse soit assez portée par elle-même vers toutes les actions qui ont de la grandeur et de l'éclat, cependant, pour mieux lui témoigner notre amour paternel, nous l'ex-

hortons à profiter de la victoire, en montrant toute la confiance en Dieu, et en déployant toute la vigueur qu'un tel bienfait mérite. Ne laissez pas aux ennemis communs le temps de se reconnaître; n'épargnez rien pour retenir vos partisans dans la crainte et la vénération de Dieu tout-puissant.

Nous prions en outre Votre Noblesse de ne point cesser d'exciter son frère, notre très-cher fils en Jésus-Christ, le roi très-chrétien, par ses exhortations fraternelles, à punir avec la plus grande sévérité les rebelles à son autorité. Ils ont troublé la tranquillité publique du royaume; ils ont, autant qu'ils l'ont pu, nui à la religion catholique; ils ont incendié les temples, cruellement assassiné les prêtres de Dieu tout-puissant, et ont commis un nombre infini d'autres crimes: ils sont dignes par là d'être livrés aux supplices déterminés par la loi. Si quelqu'un d'entr'eux cherchait à éviter la punition qu'il mérite, en implorant l'intercession de Votre Noblesse auprès du roi, son frère, vous devez, en vertu de votre piété envers Dieu et de votre zèle pour son honneur divin, rejeter leurs prières et celles de quiconque vous parlera en leur faveur; vous devez vous montrer justement *inexorable pour tous* [1].

[1] Debes pro tua in Deum pietate, divinique honoris zelo, om-

Si vous en agissez autrement, vous offenserez le Seigneur; vous soignerez mal les intérêts de la sûreté de votre frère et de la vôtre, et ceux de la tranquillité du royaume. Suivez nos conseils, et nous espérons que le dieu des armées portera de jour en jour de plus rudes coups à ses ennemis, qui sont les vôtres, jusqu'à ce que leurs forces étant détruites, la France retrouve son ancienne sécurité avec la paix. C'est ce que nous ne nous lassons pas de demander à Dieu dans nos prières continuelles.

Nous vous donnons, très-cher fils, notre bénédiction apostolique.

De Rome, à Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 13 avril 1569, la quatrième année de notre pontificat.

nium pro illis rogantium preces repudiare, et eque *omnibus inexorabilem* te præbere.

et le roi lui-même si souvent exposé aux embûches et aux tentatives d'assassinat, nous nous contenterons de vous représenter nos saints temples en partie brûlés, en partie renversés, en partie profanés ; nos prêtres cruellement massacrés ; la foi catholique attaquée avec acharnement ; et nous dirons que, certes, Dieu ne saurait être apaisé autrement que par la juste punition des hommes abominables qui ont commis ces atroces forfaits et bien d'autres encore [1].

C'est pourquoi, en même temps que nous remplissons le devoir de vous complimenter paternellement sur votre prudence et votre sagesse, nous vous conjurons fortement, et nous vous y exhortons beaucoup, de ne jamais cesser d'exciter notre cher fils en Jésus-Christ, le roi très-chrétien, à se venger de ses ennemis, qui sont ceux de Dieu tout-puissant [2]. Cherchez à le convaincre de cette vérité notoire, que Sa Majesté ne pourra satisfaire le Rédempteur, ni obéir à ses lois, qu'elle ne pourra enfin travailler à la prospérité du royaume, qu'en se montrant *inexorable* envers

[1] Deus ipse certe ..... aliter placari non potest nisi justis sceleratissimorum hominum illorum pœnis.

[2] Itaque Circumspectionem Tuam ..... magnopere hortamur ac rogamus, ut clarissimi nobis in Christo filii, christianissimi regis, ad Dei omnipotentis suosque hostes juste ulciscendos incitare ne desistat.

tous ceux qui oseront prendre auprès d'elle le parti de ces scélérats [1].

La confiance que nous avons dans vos lumières et dans le zèle dont vous êtes animé pour l'honneur de Dieu, ne nous laisse aucun doute sur l'activité que vous mettrez à suivre nos conseils: toutefois voulant, dans notre sollicitude pastorale, nous acquitter de l'obligation qui nous a été imposée, sachant d'ailleurs que nous devrons un jour en rendre compte au pasteur éternel, rien n'a pu nous détourner du soin de vous rappeler paternellement des devoirs si importants pour le service du Seigneur. Nous sommes assuré que, dans votre sagesse, vous ferez tout ce que vous inspirera le désir de relever la cause de Dieu tout-puissant, et de rétablir la religion catholique en France, et que, de même que vous avez fait jusqu'à ce moment, vous n'aurez pour cela aucunement besoin de nos avis ou de nos exhortations paternelles, ni de celles de quiconque ce soit. Puisse Dieu tout-puissant, cher fils, en récompense de tant de travaux, augmenter de jour en jour, même en cette vie, le nombre des faveurs dont il vous comble, et vous accorder en l'autre la grace de goûter les récompenses du bonheur éternel!

[1] Quam si omnibus his qui pro sceleratissimis hominibus rogare audebunt, se *inexorabilem* præbeat.

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 13 avril 1569, la quatrième année de notre pontificat.

LETTRE XVII[1].

A NOTRE TRÈS-CHER FILS EN JÉSUS-CHRIST, CHARLES, ROI TRÈS-CHRÉTIEN DES FRANÇAIS.

Très-cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique.

Dès que, par les lettres de notre vénérable frère, l'évêque de Cajazzo, notre nonce et celui du siége apostolique auprès de Votre Majesté, nous avons appris d'une manière certaine, et avec tous ses détails, l'heureuse victoire que Dieu tout-puissant s'est plu dans sa bonté à nous accorder, à nous-même, à vous et à tout le peuple catholique, les mains levées vers le même Dieu, auteur de tous biens, nous lui avons rendu de tout notre cœur d'humbles actions de graces pour ce bienfait signalé, d'autant plus précieux que, outre l'importance même de la victoire, son opportunité dans les circonstances actuelles prouve d'une manière évidente qu'elle est due au père

[1] Édition *Goubau*, livre 3, lettre 16, p. 164. — Sommaire : « Même objet. »

de toutes les miséricordes. Il était louable, très-cher fils, que Votre Majesté se conduisît comme nous avons su qu'elle avait fait réellement, c'est-à-dire qu'elle rapportât pieusement et religieusement cette faveur de la bonté divine à notre Rédempteur, et qu'elle payât le tribut de graces qu'elle lui devait. Nous louons beaucoup la piété singulière et la dévotion de Votre Majesté envers Dieu en cette occasion.

Les œuvres de Dieu étant parfaites, nous avons tout lieu d'espérer que, puisqu'il a protégé jusqu'à ce moment votre tranquillité, et qu'il a daigné défendre sa propre cause contre ses ennemis et les vôtres, il continuera miséricordieusement à l'avenir à vous être favorable, et qu'il vous accordera les forces nécessaires pour rétablir dans vos états la paix et l'ordre qui y régnaient autrefois, afin que vous en jouissiez de la même manière et avec le même pouvoir que les illustres rois vos aïeux et vos prédécesseurs. Il faut en conséquence que Votre Majesté tienne pour certain que cela ne pourra jamais avoir lieu tant que tout le royaume n'embrassera pas unanimement et ne conservera pas fidèlement la seule et même religion catholique. Pour y parvenir, avec l'aide de Dieu, il est nécessaire que Votre Majesté sévisse sans pitié contre les ennemis de Dieu, ses propres sujets rebelles, en les punissant des justes peines

et des supplices statués par les lois [1]; non pas à cause de la guerre qu'ils vous ont faite, et du dommage qu'ils ont voulu porter à votre pouvoir et à votre personne, mais parce qu'ils ont troublé la tranquillité publique de la France; qu'ils ont, autant qu'il a été en eux, cherché à détruire la religion catholique; qu'ils ont brûlé, renversé, profané les temples dédiés au très-saint culte de Dieu; qu'ils ont cruellement mis à mort les prêtres de Dieu tout-puissant; qu'ils ont versé le sang des innocents, et qu'ils ont fortement et gravement offensé les yeux de la divine majesté par les forfaits innombrables qu'ils ont commis envers Dieu et envers les hommes.

Car si, mu par un motif quelconque, vous négligiez de poursuivre et de punir les injures faites à Dieu (ce que nous sommes loin de croire), certes, vous finiriez par lasser sa patience et par provoquer sa colère [2]. Plus il vous a traité avec

[1] Quod ut, adjuvante Deo, ad effectum adduci possit, necesse est Majestatem Tuam in hostes Dei rebellesque suos, justis pœnis, justisque supplicilis quæ legibus statuta sunt, severe animadvertere.

[2] Nam si ..... ea de quibus Deus offenditur insectari atque ulcisci distuleris, certe ad irascendum ejus patientiam provocabis; qui quo tecum egit benignius, eo debes acrius illius injurias vindicare. Qua in re, nullius preces admittere, nihil cujusquam sanguini et propinquitati concedere, sed omnibus qui pro scelestissimis hominibus rogare audent, inexorabilem te præbere oportet.

douceur, plus ardemment vous devez venger les affronts qu'il a soufferts. En cela, il faut que vous n'écoutiez les prières de qui que ce soit; que vous ne cédiez ni à l'amitié ni au sang: mais vous devez vous montrer inexorable pour tous ceux qui oseraient vous parler en faveur des plus scélérats des hommes. Nous vous y exhortons autant que le comportent notre amour de père et notre office de pasteur. Nous ne doutons pas que vous ne l'eussiez fait de votre propre mouvement; cependant nous avons voulu exciter Votre Majesté par nos avis paternels, quoique nous eussions toutes les preuves possibles de l'activité de son zèle.

En nous acquittant du devoir de lui présenter nos salutations, nous lui accordons aussi très-amoureusement notre bénédiction; nous prions Dieu tout-puissant de la faire jouir de la sécurité et de la paix dans ce monde et dans l'autre; et, en récompense des travaux d'une guerre si pieuse, de lui assigner le prix de la vie éternelle.

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 13 avril 1569, la quatrième année de notre pontificat.

LETTRE XVIII[1].

A NOTRE CHER FILS, NOBLE HOMME, HENRI, DUC D'ANJOU ET FRÈRE DU ROI DES FRANÇAIS.

Cher fils, noble homme, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons reçu avec tous les sentiments de gratitude paternelle qu'un pareil don méritait, les drapeaux qui, Dieu aidant, ont été pris sur nos ennemis communs, et que votre très-cher frère nous a envoyés. Comme nous savons que ce succès est dû en grande partie à votre courage, nous n'avons pas voulu négliger d'en témoigner également, en père, à Votre Noblesse, toute la joie de notre ame. En nous offrant ces drapeaux, le roi, votre frère, a fait ce que devait faire un roi très-chrétien; il a montré qu'il n'avait pas dégénéré de la piété des très-chers rois ses ancêtres, envers Dieu, ni de leur dévotion envers le siége apostolique. Nous vous en rendons graces, noble homme, qui, après Dieu tout-puissant,

[1] Édition *Goubau*, livre 3, lettre 17, p. 167. — Sommaire : « Saint Pie V accepte les drapeaux pris sur les hérétiques vaincus « en bataille rangée, et qu'on lui avait envoyés de France; i « exhorte le duc d'Anjou à écraser ce qui reste encore d'ennemis « de l'église de Dieu. »

êtes celui qui vous êtes emparé de ces dépouilles des ennemis de la religion catholique.

Nous vous exhortons, très-cher fils en Jésus-Christ, de même que nous avons fait dans plusieurs de nos précédentes lettres, à faire tous les efforts en votre pouvoir pour empêcher qu'en France les rebelles, ennemis de Dieu, n'échappent et ne demeurent impunis [1] : cherchez, au contraire, à les faire punir des supplices déterminés par les lois du royaume, et qu'ils se sont attirés par leurs noirs forfaits envers Dieu et envers le roi votre frère. C'est à vous, non-seulement à mettre en œuvre tous les moyens possibles pour que les lois soient observées, que justice soit faite, et qu'on ne commette pas *le péché* de traiter les coupables avec indulgence [2]; mais aussi à vous montrer vous-même inexorable pour tous ceux qui oseraient vous parler en faveur de ces hommes scélérats. Car, si l'on s'oubliait soit par négligence, soit par complicité, soit par compassion, jusqu'au point de permettre que tant et de si grandes offenses faites à Dieu tout-puissant demeurassent impunies, il serait à craindre que la colère de

[1] Ne Dei hostes istius regni rebelles inulti abeant; sed ut pro gravissimis eorum in Deum regemque fratrem tuum sceleribus admissis, meritis pœnis, his quæ legibus statutæ sunt, afficiantur.

[2] Nihilque in ea re indulgentia peccetur.

Dieu contre votre frère, le roi très-chrétien, et contre vous-même, ne fût d'autant plus terrible que sa bonté divine a éclaté en faveur de tous deux jusqu'à ce jour avec plus de douceur et de clémence [1] : c'est ainsi qu'il a traité Saül, parce que, de même que vous le feriez, il n'avait point pris une juste vengeance des Amalécites. Ne vous a-t-il pas arraché, ainsi que le roi, à tous les périls, et aux conspirations abominables de ces impies? Ne vous a-t-il pas conservé pour qu'il y eût quelqu'un qui vengeât ses injures?

Nous avons envoyé au secours de votre frère, le roi très-chrétien, toutes les troupes d'infanterie et de cavalerie qu'il nous était possible; en cela nous ne nous sommes proposé aucun motif personnel, mais uniquement l'honneur de Dieu et la conservation de la France. Certes, nous regrettons du fond de notre cœur que l'État de l'église soit si petit, et que nos moyens soient si peu considérables, que nous n'ayons pas fourni tous les secours que nous eussions désiré pouvoir fournir.

[1] Nam si in tot tantisque Dei omnipotentis offensis inultis omittendis, aliquid aut indulgendo, aut connivendo vel negligendo peccaretur, periculum esset ne quemadmodum adversus Saülem, pro simili Amalecitarum justa animadversione ab eo omissa, sic adversus christianissimum regem, fratrem tuum, teque ipsum etiam, eo gravius ira Dei exardesceret, quo benignius atque clementius ad hanc usque diem cum utrisque vestrum divina sua bonitas egisset.

Cependant nous mettons notre espérance dans le Seigneur, qui a la puissance de rendre formidables les moindres forces.

Puisse Dieu tout-puissant préserver Votre Noblesse de toute embûche de la part de ses ennemis!

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 26 avril 1569, l'an quatrième de notre pontificat.

LETTRE XIX[1].

A NOTRE CHER FILS CHARLES D'AVIGNON, DIT DE BOURBON, NOTRE LÉGAT ET CELUI DU SIÉGE APOSTOLIQUE.

Notre cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Entre autres soins dont nous sommes journellement chargé, dans la place éminente que nous occupons parmi les serviteurs apostoliques, ce qui nous tient le plus à cœur, c'est la pensée de la guerre entreprise contre les hérétiques par le roi très-chrétien. Nous voudrions que cette guerre

[1] Édition *Goubau*, livre 3, lettre 28, p. 195. — Sommaire : « Saint Pie V exhorte le cardinal de Bourbon à faire en sorte que « ce soient des chefs bien éprouvés qui fassent la guerre aux hé- « tiques. »

fût conduite de manière que, terminée le plus tôt possible, selon les desseins du roi très-chrétien et les nôtres, elle eût le résultat que nous en espérons.

Nous apprenons que votre secours, pour faire atteindre ce but, peut être de la plus grande utilité, et nous savons qu'il n'est pas besoin que nous vous exhortions à nous aider dans une pareille entreprise. Car nous connaissons votre piété envers Dieu tout-puissant, votre attachement à la foi catholique et votre fidélité au roi très-chrétien, fidélité que vous lui avez toujours conservée pure au milieu de tant de changements et d'une si grande variabilité de circonstances. Cependant, comme le terme de la guerre semble être plus prochain, en ce moment, au moins d'après l'opinion générale, qu'il ne l'avait encore été jusqu'à cette époque, notre anxiété croît également, au point que nous ne voudrions pas avoir à nous reprocher la négligence d'aucun des devoirs de notre charge.

C'est pourquoi, bien que convaincu que la sagesse dont vous êtes doué vous ferait distinguer aisément ce qui est à éviter dans l'occurrence, nous avertissons encore paternellement Votre Prudence, et nous vous conjurons dans le Seigneur, si jamais vous entendiez que quelques-uns de ceux dont le roi très-chrétien emploie le

ministère ou le secours, dans cette guerre, sacrifiassent à des intérêts privés, et ne fussent point d'accord avec les autres, dans leurs idées et dans leurs discours, sur les moyens de soutenir la cause de la religion catholique et de protéger les jours du roi et de la reine; nous vous conjurons de chercher à les détourner d'un aussi mauvais dessein; et s'ils résistaient à vos paroles, s'ils refusaient d'obéir à vos avertissements, d'essayer de les effrayer par la menace des supplices. Il n'y a rien qui s'oppose plus à la bonne administration de toutes les affaires que la discorde entre ceux qui s'en mêlent. A vous surtout appartient de ne rien négliger pour que ce désordre ne nuise pas aux intérêts du royaume, puisque c'est vous qui, par vos conseils, dirigez les opérations de la guerre, et gouvernez en grande partie le royaume. Vous devez le faire, outre cela, pour votre propre honneur: car la gloire d'avoir conservé la France et la religion catholique sera à vous presque tout entière. D'ailleurs c'est pour vous un devoir envers Dieu tout-puissant, dont la religion violée est en péril; envers l'Église, dont vous êtes un membre distingué; envers toute la république chrétienne, dont le sort de cette guerre, s'il est favorable, causera le triomphe; s'il est contraire, entraînera la ruine. Il faut donc que vous fassiez tous vos efforts pour que les ministres et les ser-

viteurs du roi travaillent tous, d'un accord unanime, à opérer le salut commun et à ne pas laisser périr la religion de Dieu tout-puissant, entourée des plus grands périls. Nous vous exhortons de tout notre pouvoir à le faire, et à ne pas permettre que l'espoir que nous avons conçu d'un heureux succès soit trompé.

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 1er août 1569, la quatrième année de notre pontificat.

LETTRE XX[1].

A NOTRE CHER FILS CHARLES, PRÊTRE - CARDINAL DU TITRE DE SAINTE-APOLLINAIRE, APPELÉ DE LORRAINE, NOTRE LÉGAT, AINSI QUE CELUI DU SIÉGE APOSTOLIQUE.

Notre cher fils, salut et bénédiction apostolique.

La guerre que notre très-cher fils en Jésus-Christ, le roi très-chrétien, a entreprise pour sa propre sûreté, pour l'intégrité de la France et pour la religion catholique, contre les hérétiques rebelles de ses états, avec autant de piété envers Dieu

[1] Édition *Goubau*, livre 3, lettre 29, p. 197. — Sommaire : « Saint Pie V fait en sorte que la guerre soit conduite par des hommes dévoués et d'une même opinion. »

tout-puissant que d'utilité pour lui-même et pour les siens, nous désirons qu'il la dirige de manière à ce qu'il puisse, avec l'aide de Dieu, la terminer comme nous l'entendons. Vous aurez senti cela en nous voyant, autant que le permettaient nos moyens, mettre tout en œuvre pour atteindre plus facilement et plus promptement le but désiré.

Maintenant que la fin de la guerre paraît être plus que jamais imminente, notre sollicitude paternelle nous fait considérer toute négligence à cet égard comme la plus grande faute contre les devoirs de notre charge. C'est pourquoi, bien que nous sachions que vous n'êtes pas moins diligent que nous lorsqu'il s'agit de tout connaître, ni moins circonspect quand il faut tout prévoir, cependant, si par hasard, et nous espérons le contraire, il y avait quelques-uns de ceux dont le roi très-chrétien se sert dans cette guerre, en qualité de conseillers ou d'exécuteurs de ses volontés, qui, pour des motifs d'intérêt personnel, ne fussent pas d'accord dans leurs opinions ou dans leurs discours sur la défense de la religion catholique et de la sûreté du roi qui en dépend, avec ceux qui pensent bien à cet égard, mu par les sentiments qui nous animent, nous croyons devoir exhorter ardemment Votre Prudence, au nom du Seigneur, à faire en sorte de les convaincre qu'il ne faudrait pas qu'ils fus-

sent en contradiction avec les autres, ni qu'ils préférassent leurs intérêts particuliers à l'utilité générale; et s'ils résistaient et refusaient d'obéir à vos avertissements, nous vous prions d'avoir soin de les faire contraindre à céder, ou bien de les faire punir. Car rien ne nuirait plus au succès de nos affaires que la désunion entre ceux qui les dirigent, dont le résultat ordinaire est de faire naître des délais et des empêchements à l'exécution des choses faciles et de peu d'importance, d'augmenter les obstacles qui s'opposent au succès des entreprises difficiles et plus considérables, telles que les nôtres, et même de les faire échouer entièrement.

Personne ne peut mieux que vous remplir cet office, vous dont les conseils soutiennent le roi très-chrétien lui-même, et servent en grande partie à gouverner le royaume. Vous le devez, en outre, à la cause de la religion catholique; vous le devez à l'Église; vous le devez à nous et au siége apostolique, auquel vous êtes si honorablement attaché; vous le devez enfin à vous-même, puisque personne plus que vous n'acquerra de gloire lorsque la France et la religion catholique seront hors de tous périls.

Vous voyez bien, dans votre perspicacité, que de l'heureuse fin de cette guerre dépend le salut, non-seulement du royaume, mais encore de toute

la république chrétienne, et que leur perte serait assurée si ce but venait à être manqué. Il faut donc que vous vous attachiez à faire contribuer unanimement tous les sujets et les serviteurs du roi très-chrétien au bien public et à la gloire de Dieu tout-puissant, si fortement menacée. Nous sommes assuré que vous n'avez jamais cessé de la soutenir et que vous la soutiendrez de même dans la suite : néanmoins, nous supplions Votre Prudence de nous entretenir dans cette assurance, et même de l'accroître encore, en préparant, autant qu'il sera possible, le succès futur de nos affaires.

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau pêcheur, le 1er août 1569, la quatrième année de notre pontificat.

LETTRE XXI [1].

A NOTRE TRÈS-CHER FILS EN JÉSUS-CHRIST, CHARLES, ROI TRÈS-CHRÉTIEN DES FRANÇAIS.

Notre très-cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique.

Dans l'importante et dangereuse guerre que

[1] Édition *Goubau*, livre 3, lettre 41, p. 231. — Sommaire : « Saint Pie V loue fortement le roi très-chrétien de ce qu'il a dé-

Votre Majesté a entreprise, avec autant de zèle, contre les rebelles de ce royaume, ennemis abominables de la religion catholique, qu'elle a mis ensuite de constance à la poursuivre et qu'elle la soutient depuis si long-temps, elle a donné plusieurs preuves admirables de sa piété éclatante envers Dieu tout-puissant, et de son amour pour la foi catholique. Nous en avons constamment rendu graces au Rédempteur, et nous ne cessons pas de lui en rendre encore.

Mais, parmi tant de marques admirables de votre bonté et de votre dévotion, celle qui ne tient certes pas le dernier rang, est le soin que vous avez eu de faire condamner publiquement, par une sentence équitable du parlement de Paris, de faire dépouiller de tous ses honneurs, et de faire noter du caractère d'infamie qu'il avait mérité, l'homme détestable et exécrable, si tant est qu'il puisse être appelé *homme* [1], qui se donne pour amiral de France, et qui est le chef et le guide de tous les hérétiques, l'instigateur de la discorde et de la guerre civile; d'autant plus que

« pouillé le chef des hérétiques, Gaspar Coligni, de tous les hon-
« neurs qu'il avait usurpés, et de ce qu'il a créé à sa place, amiral
« du royaume, un catholique. Il l'exhorte à combattre et à exter-
« miner en France tous les autres hérétiques. »

[1] Execrandum illum ac detestabilem hominem, si modo homo appellandus est.

C'est Coligni dont parle saint Pie V.

nous apprenons que celui que vous avez nommé à cette place est une personne éminemment catholique, et ornée de nombre de vertus [1]. Par ce seul fait, non-seulement vous avez mis, comme vous le deviez, la gloire de Dieu au-dessus de toute autre considération (ce qui est le plus important), et en persécutant l'ennemi le plus acharné de la religion catholique, vous avez honoré Dieu lui-même, à la face de tout l'univers catholique; mais vous avez fait plus encore, vous avez enhardi les autres princes catholiques, par votre exemple, à en agir de la même manière contre les hérétiques de leurs états; vous avez augmenté le courage des bons et ardents amis de la vraie religion; vous avez affligé et effrayé, tout à la fois, les méchants et les hérétiques; vous avez enfin montré à tous les hommes que vous remplissiez votre devoir, en embrassant la cause du Seigneur.

C'est pourquoi, la gloire de notre Rédempteur, que nous recherchons avant toutes choses, notre affection pour Votre Majesté, et la part que nous prenons aux louanges qu'elle mérite, nous ont rendu son action tellement agréable, que nous

[1] Le successeur de Coligni fut le maréchal de Villars, à qui saint Pie V adressa la lettre 23.

C'était Honorat de Savoie, deuxième du nom, comte de Tende.

avons cru devoir le lui témoigner par cette lettre. Nous donnerons volontiers, dans l'occasion, à cette belle action, tout l'éclat qui lui est dû ; et, quoique nous sachions que Votre Majesté est déjà assez portée par elle-même à s'illustrer spontanément par de glorieux faits, cependant, pour lui montrer toute notre bienveillance paternelle, nous l'exhortons à persévérer dans la pieuse et juste guerre qu'elle fait aux infames hérétiques, avec la même ardeur qu'elle a mise à défendre contre eux la religion catholique dans ses états.

Nous prions Dieu tout-puissant et miséricordieux d'accorder, dans cette entreprise, à Votre Majesté, la victoire la plus glorieuse et la plus prompte.

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 12 octobre 1569, l'an quatrième de notre pontificat.

LETTRE XXII[1].

A NOTRE TRÈS-CHÈRE FILLE EN JÉSUS-CHRIST, CATHERINE, REINE TRÈS-CHRÉTIENNE DES FRANÇAIS.

Notre très-chère fille en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique.

Il nous est difficile d'exprimer, par des paroles, toute la joie que nous avons ressentie en apprenant que notre très-cher fils en Jésus-Christ, le roi très-chrétien, qui vous doit la vie, a fait condamner, avec toute sa famille, par une très-équitable sentence du parlement de Paris, a fait priver de tous ses honneurs, a fait flétrir de l'ignominie, depuis long-temps due à sa turpitude, le plus artificieux de tous les hommes, Gaspard de Coligni, d'exécrable mémoire, qui se donnait pour amiral de France [2], et dont les abominables conseils et la direction scélérate ont allumé l'incendie de

[1] Edition *Goubau*, livre 3, lettre 43, p. 236. — Sommaire : « Saint Pie V félicite Catherine de la juste condamnation de Gaspard de Coligni, chef des hérétiques. Il démontre qu'elle aura « le plus heureux résultat sur les affaires de France, et il loue la « piété de la reine. »

[2] Hominem unum omnium fallacissimum, execrandæque memoriæ, Gasparem de Coligny, qui se pro istius regni admirante gerit.

cette horrible guerre, et qu'il a mis à sa place un catholique zélé, non moins illustre par sa piété que par sa valeur et sa noblesse. En cela, Sa Majesté a satisfait à la justice: par cet exemple, elle a effrayé dans leur scélératesse les autres complices de ce forfait, tous hommes de la plus horrible méchanceté, tous infames hérétiques; elle a rendu le courage aux honnêtes gens et aux catholiques; elle a enseigné aux autres princes ce qu'il était de leur devoir de faire en pareilles circonstances.

Puisque nous savons que ces affaires et toutes les autres, que le roi traite journellement, avec autant de piété que de fermeté, sont négociées principalement par vos conseils, nous nous sommes cru obligé de vous témoigner par écrit, dans cette lettre, combien ces événements nous comblent de joie. Gardez-vous de croire, très-chère fille en Jésus-Christ, que l'on puisse faire quelque chose de plus agréable à Dieu que de persécuter ouvertement ses ennemis, *par un zèle pieux pour la religion catholique* [1] : car nous ne confessons Dieu tout-puissant devant les hommes, nous ne nous montrons attachés aux intérêts de sa gloire, que lorsque, mettant de côté toute considération de

[1] Cave autem putes, clarissima in Christo filia, quidquam Deo gratius acceptiusque fieri posse, quam cum illius hostes aperte *pro catholicæ religionis studio* oppugnantur.

motifs humains, nous embrassons sans ménagement sa sainte cause. Puisque, avec l'aide de Dieu, Votre Majesté a constamment suivi, dans cette circonstance et dans toutes les autres, le parti qui lui convenait, comme à la reine très-chrétienne, elle doit espérer que Dieu tout-puissant récompensera un jour sa piété envers lui, en terminant cette longue guerre par une victoire brillante. Soutenus par la miséricorde divine, nous le désirons, et ne cessons de le demander dans les prières que nous adressons sans relâche à notre Rédempteur.

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 17 octobre 1569, la quatrième année de notre pontificat.

LETTRE XXIII[1].

A NOTRE CHER FILS, NOBLE HOMME, N. MARQUIS DE VILLARS, AMIRAL DU ROYAUME DE FRANCE.

Cher fils, noble homme, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons appris, avec la plus vive joie, que no-

[1] Édition *Goubau*, livre 3, lettre 44, p. 238. — Sommaire : « Saint Pie V félicite le marquis de Villars de l'honneur qu'il a « reçu, et il l'exhorte à affronter toute espèce de travaux et de pé- « rils pour aspirer sans cesse aux récompenses célestes. »

tre très-cher fils en Jésus-Christ, le roi très-chrétien, mû par son éclatante piété envers Dieu tout-puissant et son zèle pour la religion catholique, vous avait nommé amiral de tout le royaume, à la place de Gaspard de Coligni (qui se donnait pour amiral de France), ce fils de la perdition, condamné par une sentence bien méritée du parlement de Paris, et dépouillé de tous ses honneurs[1]. C'est une double satisfaction que nous avons éprouvée dans le Seigneur, à la nouvelle de cet événement. D'abord, nous nous sommes réjoui de voir privé de toute dignité, et noté de la juste marque d'une perpétuelle infamie, l'ennemi le plus acharné de la religion catholique, le perturbateur de la tranquillité générale, qui n'avait jamais cessé, en hérétique qu'il était, de soutenir les hérétiques par ses conseils ; un homme infame enfin par toute espèce de crimes, de trahisons, d'hérésies et d'abominations. Ensuite, un autre sujet de contentement pour nous a été de voir que c'était vous qui aviez été mis à sa place, vous qui êtes si attaché à la foi catholique, et aussi distingué, nous a-t-on dit, par votre piété que par votre valeur et votre naissance. Nous avons cru devoir vous écrire cette lettre, pour vous servir de témoignage de notre joie.

[1] Gaspare de Coligny..... perditionis filio, justissima parisiensis senatus sententia condemnato, honoribusque omnibus spoliato.

Nous félicitons moins Votre Noblesse d'être montée à ce suprême degré d'honneur, que nous ne nous estimons heureux de l'y voir, et nous vous exhortons, dans notre bienveillance paternelle, à ne jamais perdre de vue votre devoir, et de songer que les travaux que vous entreprendrez, les périls que vous affronterez pour la religion catholique, vous acquerront une insigne récompense dans le ciel. Ayez toujours présent à l'esprit que ceux qui trouvent le trépas dans les efforts qu'ils font pour défendre le culte de la très-sainte foi ne passent pas de la vie à la mort, mais bien de la mort à la vie. Que vos oreilles retentissent sans cesse des paroles de notre Sauveur, lorsqu'il nous a enseigné que ceux qui chérissent leur ame la perdront, et que ceux qui l'auront perdue la retrouveront.

Quoique nous sachions que votre attachement singulier à la religion catholique vous a rendu ces vérités familières, et que vous êtes préparé d'avance aux plus belles actions, cependant, dans l'intention de mieux vous montrer notre bienveillance paternelle, nous avons résolu de vous écrire.

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 17 octobre 1569, la quatrième année de notre pontificat.

LETTRE XXIV[1].

A NOTRE TRÈS-CHER FILS EN JÉSUS-CHRIST, CHARLES, ROI TRÈS-CHRÉTIEN DES FRANÇAIS.

Notre très-cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique.

A peine la lettre de notre vénérable frère l'évêque de Carcasonne en premier lieu, et puis celle de l'évêque de Cajazzo, notre nonce et celui du siége apostolique auprès de Votre Majesté, nous eurent-elles appris avec certitude l'heureuse victoire que la bonté de Dieu tout-puissant vous avait accordée dans une circonstance si urgente pour la république chrétienne, qu'élevant les mains vers le ciel, nous avons rendu des actions de graces à notre Rédempteur. De même que le bon pasteur qui, épargnant miséricordieusement les pécheurs qu'il avait justement châtiés par la contagion de tant de maux, ne permet cependant pas qu'ils périssent; de même, plus sa justice avait été grande en nous envoyant, pour nous

[1] Édition *Goubau*, livre 3, lettre 45, p. 240. — Sommaire : « Saint Pie V félicite Charles IX de la victoire remportée à Mon-« contour. Il excite le roi à poursuivre ardemment la guerre, et à « se montrer implacable envers les hérétiques. »

punir, les calamités d'une longue guerre, plus ensuite il a montré de miséricorde, lorsque, dans sa bonté divine, son indulgence pour nous nous a relevés par la victoire. Ce qui a surtout augmenté notre joie, a été la réjouissance publique de notre capitale : quand la première nouvelle, quoiqu'encore incertaine, d'une si grande victoire, y fut connue, elle tressaillit, et depuis lors elle tressaille encore de plaisir, comme si elle-même avait été arrachée à quelque malheur domestique, à quelque guerre intestine.

Il reste maintenant à Votre Majesté de ne pas se relâcher de sa première activité, de son zèle, de sa persévérance, au milieu d'événements si favorables; il lui reste de ne pas laisser aux ennemis communs le temps de reprendre courage et de rassembler de nouveau leurs forces : elle doit user de la victoire, et mettre enfin un terme à la plus déplorable des guerres. Nous y exhortons Votre Majesté de tout notre pouvoir, et avec toute l'ardeur de notre ame, avec toute la force de notre esprit. Nous savons bien qu'il ne manquera pas des gens qui, sous le voile de l'amitié, sous celui de la parenté ou seulement de la compassion, demanderont grace à Votre Majesté pour plusieurs de ses ennemis qui sont ceux de Dieu tout-puissant : le soin paternel que nous prenons de vous et le devoir de notre charge nous obli-

gent à vous avertir qu'il ne faut point que vous vous laissiez fléchir par leurs prières, ni que vous vous laissiez détourner de l'intention de leur infliger des supplices mérités, déjà déterminés par les lois. Craignez que si, cédant à des motifs personnels, vous accordez plus aux liens de la chair et du sang qu'à une juste vengeance, la colère de Dieu, à l'exemple de ce qui est arrivé à Saül, ne se déclare d'une manière d'autant plus terrible contre vous, que dans sa bonté il vous a traité avec plus de bienveillance. Que serait-ce autre chose en effet, sinon rendre vain le bienfait de Dieu, qui est la victoire sur les hérétiques : les fruits qu'elle doit porter sont l'extermination des infames hérétiques, nos ennemis communs, en vertu de la haine méritée qu'ils inspirent, et le rétablissement de l'ancienne tranquillité et de la paix dans le royaume[1].

Ne permettez pas qu'on vous trompe en affectant de vains sentiments de pitié; et n'ambitionnez pas, en pardonnant les injures faites à Dieu lui-même, la fausse gloire d'une prétendue clémence : car rien n'est plus cruel que la miséricorde envers les impies qui ont mérité le dernier sup-

[1] Cujus quidem victoriæ fructus in eo positus est, ut per justam animadversionem nefariis hæreticis, communibus hostibus, de medio sublatis, pristina isti regno pax tranquillitasque restituatur.

plice [1]. Si Votre Majesté veut rétablir l'éclat antique, la puissance et la dignité de la France, elle doit travailler avant toute autre chose à faire professer, par les peuples sujets à sa domination, la seule foi catholique, celle qui depuis les premiers commencements du christianisme est toujours demeurée vierge jusqu'à ce jour. Car, tant qu'on n'en agira pas franchement et sans hésitation dans les choses qui concernent la religion chrétienne, Votre Majesté sera tourmentée par les discordes et les dissensions intestines, et le royaume ne jouira d'aucune tranquillité. Vous devez donc, pour obtenir un résultat si salutaire, d'abord faire mettre à mort ceux qui ont porté des armes criminelles contre Dieu tout-puissant et contre Votre Majesté, ensuite constituer des inquisiteurs de la scélératesse hérétique dans chacune de vos villes, et enfin prendre toutes les mesures nécessaires au moyen desquelles, avec l'aide de Dieu, on pourra relever l'état abattu et lui rendre sa première splendeur.

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 20 octobre 1569, l'an quatrième de notre pontificat.

[1] Nihil est enim ea pietate misericordiaque crudelius, quæ in impios et ultima supplicia meritos confertur.

LETTRE XXV[1].

A NOTRE CHER FILS, LE NOBLE HOMME, CÔME, DUC DE FLORENCE ET DE SIENNE.

Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Votre Noblesse nous a félicité, ou plutôt a félicité toute la république chrétienne, dans sa dernière lettre, de la victoire que la miséricorde infinie de Dieu tout-puissant a accordée à notre très-cher fils en Jésus-Christ, le roi très-chrétien des Français. En cela, elle a rempli le devoir d'un prince aussi pieux que plein d'égards envers nous; et nous en rendons à Votre Noblesse le tribut de graces qu'elle mérite. Par cet acte de félicitations, vous avez non-seulement témoigné votre affection et votre zèle pour nous et pour le Saint-Siége apostolique; mais vous avez aussi sagement démontré de quoi doit, avant toutes choses, se réjouir un prince catholique, jaloux

[1] Édition *Goubau*, livre 3, lettre 46, p. 243. — Sommaire : « Saint Pie V rend graces à Côme, duc de Florence, des félicitations qu'il lui avait pieusement adressées sur la victoire remportée en France contre les hérétiques; il témoigne combien la joie « qu'il en a ressentie a été augmentée par l'idée que les secours « fournis par le duc avaient eu une part fort considérable à cette « victoire. »

de la gloire de Dieu. La joie que nous avons éprouvée d'une victoire si importante n'a pas reçu un léger accroissement de celle que vous dites, dans votre lettre, avoir vous-même ressentie. Et c'est pour beaucoup de motifs très-légitimes que vous vous êtes réjoui, surtout puisque vous méritiez, par les secours que vous-même aviez envoyés au roi très-chrétien, d'avoir une bonne part à sa satisfaction.

Quant à ce qui vous fait attribuer principalement un si grand bienfait à nos prières, vous prouvez par là que vous connaissez à fond quels sont les devoirs de l'emploi dont le Seigneur a daigné nous charger, quoique indigne : nous sommes prêt à soutenir toute espèce de travaux, à affronter quelque péril que ce soit, pour remplir ce devoir, aussi bien que la faiblesse de nos moyens pourra le permettre.

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 19 octobre 1569, l'an quatrième de notre pontificat.

LETTRE XXVI[1].

A CHARLES, CARDINAL DE BOURBON, LÉGAT APOSTOLIQUE.

Notre cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Votre lettre du 5 octobre, par laquelle vous nous témoignez votre joie de l'heureuse victoire que Dieu tout-puissant nous a accordée sur nos ennemis communs, à nous et à tout le peuple chrétien, dans un temps si critique pour la république chrétienne, nous a fait le plus grand plaisir. Ce procédé de votre part pour nous ne nous a pas seulement été agréable parce qu'il nous fournissait un témoignage solennel, et d'autant plus cher qu'il était moins forcé, de votre attachement à notre personne et au siége apostolique; mais nous l'avons surtout apprécié comme la preuve de la part considérable que vous avez toujours eue par vos conseils et par votre influence à tout ce qui pouvait contribuer

[1] Edition *Goubau*, livre 3, lettre 47, p. 244. — Sommaire : « Saint Pie V répond aux félicitations du cardinal de Bourbon, « concernant la victoire remportée sur les hérétiques, et il le « presse de pousser le roi à poursuivre ceux qui avaient échappé « aux combats. »

à faire remporter une aussi belle victoire sur les ennemis de Dieu tout-puissant et sur les sujets rebelles du roi très-chrétien. Les travaux que vous avez entrepris, dans votre sagesse, pour la défense de la foi catholique, et les sacrifices que vous avez faits, en préférant, comme il était juste, les intérêts de la religion à tout ce qui appartenait à votre intérêt privé, seront certes payés un jour par les récompenses que notre Rédempteur a préparées à tous ceux qui n'auront pas craint les obstacles, les périls, la mort elle-même, pour sa gloire.

Vous attribuez principalement la victoire à nos prières: quoique nous n'ignorions pas que notre premier devoir consiste dans les vœux que nous ne pouvons jamais cesser d'offrir à Dieu pour le peuple chrétien, cependant, nous ne croyons pas que nos oraisons aient assez d'efficacité pour avoir pu obtenir d'attirer la miséricorde de Dieu tout-puissant sur les affaires délabrées et, pour ainsi dire, désespérées de ce royaume. Nous sommes même assuré que les instances d'autres serviteurs de Dieu auront été plus puissantes auprès de lui pour cet objet.

Il reste maintenant à faire ce que vous promettez, dans votre lettre, que le roi très-chrétien fera, savoir, à poursuivre les ennemis qui ont échappé aux combats, et à venger, comme de

raison, les injures de Dieu et du roi lui-même. C'est à Votre Prudence à faire en sorte, autant qu'il est en elle, que cela ait lieu le plus tôt possible. Comme nous avons encore écrit autrefois sur ce sujet à Votre Prudence, et que nous en avons soigneusement entretenu, dans nos dernières lettres, le roi très-chrétien et la reine, nous n'en parlerons pas davantage pour le présent.

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 3 novembre 1569, l'an quatrième de notre pontificat.

LETTRE XXVII[1].

A NOTRE TRÈS-CHER FILS EN JÉSUS-CHRIST, CHARLES, ROI TRÈS-CHRÉTIEN DES FRANÇAIS.

Notre très-cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique.

Votre Majesté a eu bien raison, dans sa lettre écrite le 7 octobre, de dire que ce n'était pas à elle seulement, mais à tout le peuple chrétien, que Dieu tout-puissant avait, par le plus grand

[1] Édition *Goubau*, livre 3, lettre 48, p. 246. — Sommaire : « Saint Pie V loue la piété du roi qui l'avait complimenté sur la « victoire remportée contre les hérétiques. Il dit qu'il a accordé la « dispense pour qu'il contractât mariage avec Isabelle, fille de « l'empereur. »

des bienfaits, accordé l'heureuse victoire sur laquelle elle nous adressait ses compliments de félicitation, et que par conséquent ce n'était pas avec nous seul, mais bien avec toute la république chrétienne qu'elle avait motif de s'en féliciter.

Nous avons reconnu, dans ce procédé à notre égard, l'ancien attachement de Votre Majesté envers nous et envers le Saint-Siége apostolique, dont nous avions déjà eu des preuves si lumineuses : nous lui rendons, pour un si éclatant témoignage de ses dispositions pour nous, les actions de graces qui lui sont dues. Nous louons surtout, dans le Seigneur, votre piété admirable envers notre Rédempteur, parce que vous rapportez entièrement à la bonté divine la victoire qu'elle nous a accordée. Ce que notre vénérable frère, l'évêque du Mans, votre ambassadeur auprès de nous, nous a exposé, au nom de Votre Majesté, concernant cette victoire, ce qu'il nous a raconté des faits qui avaient eu lieu, tout nous a été, comme il était juste, fort agréable.

Nous accordons très-volontiers à Votre Majesté la dispense apostolique dont votre ambassadeur a traité très-diligemment avec nous en votre nom, et que Votre Majesté elle-même nous a demandée par sa lettre du 2 octobre, comme lui étant nécessaire pour épouser la fille cadette de notre très-cher fils en Jésus-Christ, Maximilien, empereur

élu des Romains; nous ne doutons pas qu'un pareil lien, entre les deux plus nobles et plus puissants princes de l'univers chrétien, ne soit à la république chrétienne de la plus grande utilité pour le rétablissement de la paix et l'extirpation des hérésies. Nous prions Dieu tout-puissant de permettre, dans sa miséricorde, que ce mariage produise, pour le peuple chrétien, les avantages que nous en espérons, et que nous avons, avant toute autre chose, eus en vue en accordant la dispense demandée.

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 6 novembre 1569, la quatrième année de notre pontificat.

LETTRE XXVIII[1].

A NOTRE TRÈS-CHER FILS EN JÉSUS-CHRIST, LE ROI TRÈS-CHRÉTIEN DES FRANÇAIS, PIE V, PAPE.

Notre très-cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique.

Nous n'ignorons pas que Votre Majesté consi-

[1] Édition *Goubau*, livre 4, lettre 1, p. 266. — Sommaire : « Saint Pie V détourne le roi de faire la paix avec les hérétiques « et les rebelles, et il prouve que c'est par les armes qu'on doit « les dompter. »

dère toutes choses sous le rapport de la piété; qu'elle ne fait rien si ce n'est guidée par la prudence, surtout lorsqu'il s'agit de ce qui ne concerne pas moins sa propre sûreté et celle de son royaume, que l'utilité de toute la république chrétienne. Néanmoins, frappé de la nouvelle généralement répandue parmi le peuple, et du bruit constant qui nous parvenait d'une paix qui devait prochainement se conclure entre Votre Majesté et les hérétiques, ennemis communs de tous les catholiques et rebelles à son pouvoir, nous n'avons pu négliger, comme l'exigent les devoirs de notre charge et le soin paternel que nous prenons de vos intérêts, de vous prier par nos lettres de considérer la chose, avant de prendre un parti, avec toute l'attention et la maturité qu'elle mérite.

Si nous croyions qu'il fût possible de négocier entre vous et vos adversaires un accommodement qui relevât la cause de la religion catholique, ou qui contribuât à rétablir la tranquillité dans ce royaume, troublé par une longue guerre, certes nous n'oublierions pas quel est l'emploi dont Dieu tout-puissant nous a chargé, et nous ne serions pas assez étranger à nos devoirs pour ne pas interposer toute notre activité et toute notre autorité afin d'assurer au plus tôt cette paix désirée. Mais comme nous comprenons fort bien, et Votre

Majesté l'a souvent éprouvé, qu'il ne peut y avoir rien de commun entre la lumière et les ténèbres, aucun arrangement entre des catholiques et des hérétiques, si ce n'est un arrangement plein de fausseté et de piéges[1], nous ne pouvons pas nous empêcher de concevoir des craintes, tant pour votre propre sûreté et pour celle de la république chrétienne tout entière, que pour la conservation de la foi catholique. C'est pourquoi nous exhortons Votre Majesté à ne songer qu'à élever son esprit, naturellement porté aux grandes choses et toujours préparé aux actions éclatantes, qu'à diriger toute son intelligence vers la recherche des moyens propres à anéantir les restes de cette guerre intestine, venger par ses justes armes ses propres injures et celles de Dieu tout-puissant, restaurer et consolider pour elle-même et ses successeurs ce royaume déchiré par la criminelle conspiration d'abominables hérétiques. Vous devez en avoir l'espoir d'autant mieux fondé que le même Dieu, qui vous a si souvent arraché par sa miséricorde à tant d'embûches et à de si grands périls, et qui vous a accordé une double victoire sur vos ennemis, qui sont les ennemis communs, ne vous abandonnera pas lorsque vous marcherez

[1] Nullam luci cum tenebris communionem, nullamque catholicis cum hæreticis, nisi fictam insidiisque plenam, compositionem esse posse.....

dans la bonne voie et que vous combattrez pour la cause de la religion catholique. S'il est pour nous, qui sera contre nous?

Il ne faut pas que Votre Majesté fasse en cela rien de nouveau ou d'insolite : il suffit qu'elle se conduise à l'avenir comme elle s'est toujours conduite jusqu'à ce moment, c'est-à-dire que, mettant de côté toutes pensées mondaines, toutes voluptés terrestres qui pourraient la détourner de son devoir, elle n'ait qu'une sollicitude, elle n'ouvre l'oreille aux discours de qui que ce soit qui lui donnerait des conseils contraires; mais qu'elle se rende à nos avis paternels, qu'elle écoute les paroles de notre très-chère fille en Jésus-Christ, sa très-chère mère, et de tous ceux qui veulent réellement le bien de Votre Majesté. Beaucoup de dangers et des dangers de toutes les sortes, de la part des conseillers perfides, menacent Votre Majesté à l'âge où elle est parvenue : elle ne pourra les éviter que par le secours de Dieu tout-puissant et des conseillers fidèles.

Nous avons écrit toutes ces choses à Votre Majesté dans la plénitude de notre amour paternel envers elle : puisqu'elles procédent d'un excellent motif et du zèle pour votre conservation et de celle de votre dignité, nous espérons que Votre Majesté les aura pour agréables. Nous souhaitons que Dieu tout-puissant lui fasse rem-

porter une victoire complète et définitive sur les ennemis communs.

Donné à Saint-Pierre de Rome, le 29 janvier 1570, la cinquième année de notre pontificat.

LETTRE XXIX[1].

A NOTRE TRÈS-CHÈRE CATHERINE, REINE TRÈS-CHRÉTIENNE DES FRANÇAIS.

Notre très-chère fille en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique.

Quoique votre éclatante piété envers Dieu tout-puissant, clairement démontrée à nos yeux au milieu de tant de changements et de troubles dans les affaires de ce royaume, nous défende de croire qu'on y agisse jamais, sinon après un mûr examen et dans des intentions religieuses, cependant, frappé du bruit généralement répandu parmi les hommes, et des nouvelles qui nous annoncent que la paix entre votre très-cher fils et les hérétiques, ennemis de Dieu et rebelles à la France, est sur le point d'être conclue, les devoirs de notre charge et notre sollicitude paternelle pour les intérêts du royaume ne nous

[1] Édition *Goubau*, livre 4, lettre 2, p. 269. — Sommaire : « Même objet que la lettre précédente. »

ont pas permis de négliger d'en écrire à Sa Majesté et de lui dire franchement notre opinion, comme nous avons coutume de faire et comme nous y sommes obligé.

Si nous croyions qu'il pût y avoir un accommodement entre le roi très-chrétien et d'abominables hérétiques, ennemis communs de tous les catholiques, au moyen duquel la cause de la foi catholique obtiendrait des avantages, et la tranquillité du royaume se trouverait plus assurée, nous n'aurions pas tellement horreur de ce mot *paix*, sachant d'ailleurs que la concorde nous a été si fortement recommandée par Dieu tout-puissant, que nous ne serions les premiers, avant qui que ce fût, qui voudrions en être les instigateurs. Mais comme nous sommes assuré au contraire qu'il n'y a rien de commun entre Satan et les fils de la lumière, nous tenons également pour indubitable qu'il ne peut y avoir aucun arrangement, si ce n'est plein de faussetés et de tromperies, entre les catholiques et les hérétiques [1]. Votre Majesté ne doit pas même douter de cette vérité : que de fois ne l'a-t-elle pas éprouvée par sa propre expérience, dans le cours de cette hor-

[1] Compertum nobis est nullam esse Satanæ cum filiis lucis communionem; ita inter catholicos quidem et hæreticos nullam compositionem, nisi fictam fallaciisque plenissimam, fieri posse pro certo habemus.

rible conspiration d'hérétiques scélérats ! C'est pourquoi il nous paraît superflu à ce sujet d'avertir ou d'exhorter le moins du monde ou de quelque manière que ce soit Votre Majesté, dont les sentiments concernant la cause de la religion catholique sont dignes de tous nos éloges, et à laquelle, après le Seigneur, nous attribuons tous les succès que nous procurent votre vertu, votre prudence et votre zèle pour l'honneur de Dieu.

Toutefois, comme l'intérêt que nous prenons à cet illustre royaume, nous tient dans une violente inquiétude, et que nous savons que Votre Majesté, pleine de respect pour nous et le Saint-Siége, a toujours pour agréables les conseils de notre affection paternelle, nous vous exhortons à conserver toute la force de votre courage, comme vous avez fait jusqu'à ce moment, de peur que vous ne soyez finalement accablée par les soins et les travaux qu'exigent de vous la conservation de la religion catholique et la sûreté du royaume. Enflammez l'esprit du roi très-chrétien, votre fils, pour qu'il anéantisse ce qui reste encore des débris de la guerre civile, pour qu'il applique aux ennemis communs les punitions qu'ils ont si justement méritées, pour qu'il consolide dans son propre intérêt et dans celui de la postérité, le royaume ébranlé par la guerre impie des abominables hérétiques. Et, puisqu'à l'âge où

le roi très-chrétien est maintenant parvenu, beaucoup de dangers le menacent de la part des conseillers perfides, veillez avec une sollicitude maternelle à ce qu'il ne puisse, par des insinuations perverses, être arraché aux affaires et entraîné vers l'attrait des voluptés, et à ce qu'il n'écoute jamais d'autres avis que les vôtres. Nous espérons, s'il en agit ainsi, et s'il se rend à vos fidèles avertissements, que Dieu tout-puissant, qui l'a conservé sain et sauf au sein de tant de piéges et de périls, lui accordera dans sa miséricorde, ainsi qu'à Votre Majesté, en faveur de la piété de tous deux, une victoire complète sur nos ennemis communs. Nous ne cessons de le lui demander par nos prières continuelles.

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 29 janvier 1570, la cinquième année de notre pontificat.

LETTRE XXX [1].

A HENRI, DUC D'ANJOU.

Cher fils, noble homme, salut et bénédiction apostolique.

Le bruit général qui circule dans le public concernant la paix qui doit se conclure au plus tôt entre notre très-cher fils le roi très-chrétien, votre frère, et les hérétiques rebelles à son autorité, et ennemis communs de tous les catholiques, nous force, au nom de l'emploi de serviteur apostolique, dont nous avons été chargé, quoique indigne, à ne rien négliger, dans une affaire si importante et qui intéresse à la fois le royaume de France et toute la république chrétienne, pour bien remplir le devoir que nous impose notre sollicitude paternelle. C'est là le motif qui nous a porté à écrire à Votre Noblesse la présente lettre, par laquelle nous lui faisons connaître, ainsi qu'au roi très-chrétien, son frère, que nous tenons pour prouvé qu'il ne peut y avoir rien de commun entre les catholiques et les hérétiques, et que par conséquent nous sommes également

[1] Édition *Goubau*, livre 4, lettre 3, p. 272. — Sommaire: « Même objet. »

convaincu que tout autre arrangement qu'une paix simulée et pleine d'artifices est impossible entre ces mêmes hérétiques et Sa Majesté très-chrétienne.

Nous ne doutons pas que Votre Noblesse, éclairée par sa piété, ne sache toutes ces choses : ayant fait, par elle-même, l'expérience de la perfidie des hérétiques pendant le cours de cette guerre, elle peut facilement dire quel jugement il faut porter d'eux. Or, comme c'est surtout à vous qu'il appartient de protéger la cause de la religion catholique et l'intégrité de la France, vous qui, à votre grande gloire, les avez défendues l'une et l'autre par vos vaillantes armes, pendant l'infame guerre que leur faisaient des hérétiques scélérats, nous exhortons donc Votre Noblesse à ne pas se relâcher de son activité à poursuivre les restes de cette guerre intestine, et à ne pas cesser d'y exciter également le roi très-chrêtien, son frère. Vous ne pouvez, certes, rien faire qui soit jugé devoir être plus agréable à Dieu tout-puissant : ce Dieu a accru la gloire de Votre Noblesse par deux victoires signalées, afin qu'il y eût quelqu'un qui vengeât ses injures et celles des siens, non-seulement avec les armes de la piété contre les hérétiques, mais aussi avec celles de la justice contre les rebelles. S'il était des perfides qui cherchassent à vous persuader

le contraire, soyez certain que ce sont les ennemis de votre sûreté et de celle du roi très-chrétien, votre frère, des envieux de votre gloire, qui ne tendent qu'à réduire la France entière en esclavage. Vous devez, autant qu'il est en vous, vous opposer à ce que cela ait jamais lieu; nous sommes assuré que vous n'y manquerez jamais.

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 29 janvier 1570, la cinquième année de notre pontificat.

LETTRE XXXI[1].

A CHARLES, ROI TRÈS-CHRÉTIEN DES FRANÇAIS.

Notre très-cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique.

Le devoir du service apostolique qui nous a été imposé, quoique indigne, par Dieu tout-puissant, et le désir de satisfaire, par tous les moyens possibles, à la délicatesse de notre conscience, nous obligent à ne négliger, dans nos lettres, aucun conseil paternel propre à faire sentir à Votre Majesté qu'elle doit être sur ses gardes et n'agir qu'après de mûres réflexions dans l'affaire de la

[1] Édition *Goubau*, livre 4, lettre 4, p. 274. — Sommaire : « Même objet. »

paix qu'on dit déjà conclue entre vous et les hérétiques, ennemis de Dieu et rebelles à votre autorité, ou qui, du moins, est bien près de se conclure. Nous, dégagé de tous motifs d'intérêt privé, et n'ayant devant les yeux que la cause de Dieu, votre sûreté et celle du royaume; après avoir attentivement considéré la chose, nous vous assurons, ce qui est pour vous la plus indubitable et la plus irréfragable autorité, qu'un tel accord, loin de vous faire jouir de la paix, deviendrait, au contraire, la source des plus grands maux pour la France.

S'il est des hommes qui pensent autrement, et qui cherchent à entraîner Votre Majesté dans leur opinion, croyez qu'eux-mêmes se trompent, ou que, corrompus par l'esprit de flatterie, ils trompent Votre Majesté. Quoiqu'ils mettent en avant le faux prétexte de l'utilité générale, ils oublient à la fois la religion catholique et la gloire de Votre Majesté; ils ne révèrent ni Votre Majesté, ni Dieu. Ils devraient cependant songer qu'en faisant la paix, Votre Majesté permet à ses ennemis les plus acharnés de passer de leur repaire avoué de brigandages jusque dans son propre palais; qu'il doit nécessairement en naître mille dangers et des piéges de tout genre, et que, s'il manquait aux hérétiques la volonté de vous dresser des embûches (ce qu'assurément nous ne

sommes guère disposé à croire), Dieu lui-même, par un jugement équitable de sa divine providence, leur en inspirerait l'idée, afin que, par ce moyen, il vous punît pour avoir négligé la religion, en vue de votre intérêt particulier.

Il est trop clair pour qu'il soit nécessaire de le démontrer par des exemples, combien il est horrible de tomber dans les mains du Dieu vivant, qui, non-seulement châtie et épure, par les guerres, les mœurs corrompues des hommes, mais encore qui écrase les États pour les péchés des rois et des peuples, et les enlève à leurs anciens maîtres pour les soumettre à des maîtres nouveaux [1]. Quand même toute autre preuve nous manquerait, il nous suffirait, pour établir la vérité de ce que nous avançons, de l'exemple seul de la Grèce de notre temps : parce qu'elle a méprisé la religion catholique, elle a perdu la splendeur de sa noblesse antique, et se trouve réduite dans le plus dur esclavage sous les infidèles [2].

[1] Quantum autem quamque horribile sit in Dei viventis manus incidere, qui non solum corruptos hominum mores bellis emendare, sed propter regum populorumque peccata regna conterere, eaque ab antiquis dominis ad alios transferre solet, id manifestius est, quam ut hoc exemplis docere necesse sit. Quæ ut cætera deessent omnia, tamen ad faciendam hujus rei fidem, vel ipsa sola temporibus nostris Græcia sufficeret; quæ propter religionis catholicæ contemptum, amisso veteris nobilitatis splendore, in durissimam infidelium servitutem est redacta.

[2] D'après ce raisonnement, Dieu préférerait les infidèles aux

Nous exhortons donc Votre Majesté, et nous l'en conjurons par Dieu tout-puissant, à profiter de l'exemple des autres, et à éviter soigneusement de susciter contre elle-même et contre son royaume la fureur de la divine colère. Nous avons voulu avertir Votre Majesté, parce que c'est notre devoir, et à cause de l'amour paternel que nous lui avons voué dans le Seigneur. Si vous vous rendez à nos conseils, Votre Majesté en retirera le plus grand avantage, et nous y trouverons des motifs de la plus vive joie: si vous ne le faites pas, notre douleur, née de l'intérêt que nous prenons à la communion chrétienne, sera mitigée au sein des maux mêmes par la réflexion consolante que nous n'aurons négligé aucun des efforts prescrits par notre place, et que nous devons faire auprès de Votre Majesté en notre qualité de père commun de tous les fidèles. Quant à ce qui dépasse les limites de notre pouvoir, nous en laisserons le gouvernement à la divine miséricorde, et nous nous bornerons à prier humblement Dieu tout-puissant pour la conservation de Votre Majesté et de son royaume.

schismatiques, aux hérétiques. Espérons que bientôt les Grecs, quoique séparés de l'Eglise romaine, cesseront enfin de fournir aux téméraires interprètes des jugements de la Providence la déplorable preuve que saint Pie trouve si convaincante : ce sont des chrétiens, ce sont des hommes; ce sont des martyrs, des héros !...

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 23 avril 1570, l'an cinquième de notre pontificat.

LETTRE XXXII[1].

A CHARLES, CARDINAL DE LORRAINE.

Notre cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Quoique l'on croie généralement qu'il a souvent été question, et qu'il l'est aujourd'hui plus que jamais de conclure la paix entre notre très-cher fils en Jésus-Christ, le roi très-chrétien des Français, et les hérétiques, ennemis de Dieu et rebelles à Sa Majesté, nous avons franchement écrit à Sa Majesté et à Votre Prudence ce que nous en pensons. Néanmoins, comme nous apprenons que nonobstant cela on paraît être sur le point de terminer, nous n'avons pas voulu négliger d'avertir Votre Prudence, dont nous savons que les conseils et la sagesse dirigent toutes les affaires du royaume, d'y bien réfléchir, et de considérer mûrement la chose que l'on va entreprendre.

Nous, dégagé de tous motifs d'intérêt particulier, soit pour nos propres affaires, soit pour

[1] Édition *Goubau*, livre 4, lettre 5, p. 276. — Sommaire : « Même objet. »

celles des autres, et n'ayant devant les yeux que la seule cause de la religion catholique, étroitement unie à la conservation du roi très-chrétien et à la prospérité de ses états, nous jugeons, après de sérieuses réflexions, qu'il ne peut y avoir aucune paix, si ce n'est une paix fausse et simulée, entre les catholiques et les hérétiques; qu'au contraire, sous le nom spécieux de concorde, se cache le piége le plus insidieux de fraude et de trahison [1]; qu'enfin les hérétiques n'ont d'autre but que d'accabler à l'improviste le roi très-chrétien, qui est loin de craindre une pareille attaque, ou bien de l'entourer d'artifices et d'embûches pour lui ôter et le trône et la vie.

S'il est des personnes qui pensent autrement, nous croyons ou que, ne se ressouvenant guère des choses passées dans ce royaume, elles sont elles-mêmes trompées, ou qu'elles cherchent à tromper le roi. Elles veulent, non pas obtenir la paix, mais engager le roi très-chrétien dans des piéges perfides, et finir par le perdre. Sa Majesté reconnaîtra la vérité de ce que nous avançons, en remarquant que chaque fois que les hérétiques pourront obtenir des secours de l'étranger, ils seront les premiers à rompre les conditions de la

[1] Nullam catholicis cum hæreticis pacem nisi fictam aut simulatam esse posse; sed sub nomine specioso pacis insidiosissimum proditionis fraudisque maleficium latere.

paix. Que pourrait-il y avoir de plus périlleux, de plus pernicieux pour le roi très-chrétien et pour tout le royaume, qu'une pareille paix ? A peine sera-t-elle faite que la religion catholique aura reçu la blessure la plus profonde; ensuite la plus honteuse tache d'ignominie couvrira la dignité et la réputation du roi lui-même; enfin, la voie sera ouverte à toutes les machinations ténébreuses, aux conjurations de toute espèce que voudront ourdir ses ennemis les plus acharnés. Et, quand même la volonté leur manquerait pour de telles entreprises, Dieu, par un jugement équitable de sa providence, saurait bien la leur inspirer, afin surtout d'infliger la punition que mérite quiconque néglige les intérêts de la religion, à ceux qui se sont rendus coupables de cette négligence.

Nous exhortons donc Votre Prudence, et nous l'en conjurons par Dieu tout-puissant, à se ressouvenir des sentiments de piété qu'elle doit à ce Dieu tout-puissant et à la religion catholique; à se ressouvenir de la fidélité qu'elle a fait éclater dans les temps des plus grands troubles de ce royaume; à se ressouvenir enfin de ce qu'elle est elle-même dans le monde. Faites tous vos efforts pour déjouer et pour renverser ces projets de paix, et ne souffrez jamais, d'aucune manière, qu'on porte en France un coup si fatal à la foi

catholique, qu'on y mette dans un si grand danger la sûreté du roi très-chrétien et la tranquillité du royaume. Ce soin de Votre Prudence, dans les circonstances actuelles, sera très-agréable à Dieu tout-puissant, et digne de votre inaltérable fidélité : il nous comblera de joie, nous que notre sollicitude pastorale rend surtout inquiet sur le résultat de ces négociations de paix. Nous vous y exciterions encore par de plus longs discours, si nous ne savions pas que vous ne négligerez aucune des parties de votre devoir, dans tout ce qui appartient si éminemment à la défense de la religion catholique et à la conservation du roi très-chrétien.

Donné à Saint-Pierre de Rome, le 14 août 1570, la cinquième année de notre pontificat.

LETTRE XXXIII[1].

A CHARLES, CARDINAL DE BOURBON.

Notre cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons toujours rempli attentivement les

[1] Édition *Goubau*, livre 4, lettre 6, p. 279. — Sommaire : « Saint Pie V blâme le projet de conclure une paix pernicieuse « avec les hérétiques; il exhorte le cardinal de Bourbon à l'empê- « cher autant qu'il est en lui, et à soutenir fortement la religion « catholique comme son devoir le lui ordonne. »

devoirs de la charge pastorale que Dieu tout-puissant nous a imposée, quoique indigne; chaque fois qu'on nous rapportait que la paix allait être conclue entre notre très-cher fils en Jésus-Christ, le roi très-chrétien des Français, et les hérétiques, ennemis de Dieu et rebelles à Sa Majesté, nous avons franchement énoncé notre opinion à ce sujet, en écrivant soit à Sa Majesté elle-même, soit à Votre Prudence; nous n'avons pu nous empêcher, maintenant que cette paix est sur le point d'être signée, d'en agir de même.

S'il est quelqu'un qui croie qu'une paix véritable et solide est possible entre le roi très-chrétien et les infames hérétiques, ennemis communs de tous les catholiques, il faut dire que, ne se ressouvenant plus des choses qui se sont passées dans le royaume, il se trompe imprudemment lui-même, ou bien que, s'en ressouvenant, il trompe, d'une manière perfide, Sa Majesté très-chrétienne. De même que les fils de la lumière ne peuvent avoir rien de commun avec Satan, de même il ne peut exister aucune convention de paix, si ce n'est pleine de feinte et d'artifices, entre les catholiques et les hérétiques [1]. Quiconque a du bon sens ne saurait en douter, pourvu seu-

[1] Ut enim nulla potest esse Satanæ cum filiis lucis communio; ita nec inter catholicos quidam et hæreticos ulla pacis compositio, nisi ficta, fallaciarumque plenissima, potest.

lement qu'il se rappelle les abominables conspirations si souvent ourdies par les scélérats hérétiques contre la vie du roi très-chrétien et la tranquillité du royaume. Ils veulent, non pas obtenir la paix, mais perdre le roi, sous le spécieux et faux prétexte de la concorde, mais lui ôter et le trône et la vie. Sa Majesté pourra reconnaître la vérité de ce que nous disons, en observant que, chaque fois qu'ils pourront obtenir des secours étrangers, ils seront les premiers à rompre les conditions de l'alliance. Et, s'ils manquaient de hardiesse, ce que nous ne pensons pas, pour pousser les choses jusqu'à ce point, Dieu, par un jugement équitable de sa providence, la leur inspirerait, lorsqu'il verrait que le coup le plus sensible venant d'être porté, par cette paix, à la religion catholique, son divin honneur a été foulé aux pieds par ceux mêmes qui lui devaient le plus de vénération. Que renferme-t-elle autre chose, une pareille paix, que la destruction de la religion en France, un outrage fait à la dignité et à la réputation du roi très-chrétien, et le danger le plus manifeste pour sa sûreté personnelle?

Cela étant, nous exhortons Votre Prudence, et nous l'en prions avec toute l'ardeur que nous pouvons y mettre, à vouloir troubler et renverser les projets et l'acte d'une paix si ignominieuse et si pernicieuse; à s'opposer fortement à ceux qui

essaieraient de persuader le contraire au roi très-chrétien : vous devez cette preuve de zèle, d'abord à Dieu tout-puissant, dont il s'agit de voir la très-sainte religion rétablie, ou pour jamais perdue en France; ensuite au roi très-chrétien, dont la majesté se repose principalement sur vos conseils et sur votre fidélité pour le gouvernement de ses états; enfin au caractère dont vous êtes revêtu. Nous vous y exciterions par de plus longs discours encore, si nous ne croyions pas que nous en avons assez dit; si nous n'espérions fermement que vous ne négligerez aucun des devoirs de votre place, dans des choses qui touchent de si près à la dignité et à la conservation de la foi catholique et du roi très-chrétien.

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 14 août 1570, l'an cinquième de notre pontificat.

LETTRE XXXIV[1].

A CHARLES, CARDINAL DE BOURBON.

Notre cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Il ne nous est pas aussi facile de trouver des expressions propres à peindre à Votre Prudence la douleur dont nous a accablé la nouvelle de la paix qui venait d'être conclue entre le roi très-chrétien et les hérétiques, qu'il ne l'est à vous-même, qui avez pour cela toute la perspicacité nécessaire, de le sentir. Nous ne pouvons pas dire, sans répandre des larmes, combien cette paix est déplorable à nos yeux et aux yeux de tous les honnêtes gens, combien elle est dangereuse, combien Sa Majesté très-chrétienne aura à se repentir d'avoir consenti à une convention par laquelle des hérétiques vaincus ont imposé au roi, leur vainqueur, des lois si abominables, si funestes à la religion catholique. Plût à Dieu que ce roi eût pu comprendre, ce qui d'ailleurs n'est que la vérité la plus pure et la plus notoire, qu'après avoir

[1] Édition *Goubau*, livre 4, lettre 7, p. 282. — Sommaire : « Saint Pie V réprouve la paix faite entre le roi et les hérétiques « rebelles, comme contraire à la religion catholique et pernicieuse ; « il exhorte le cardinal à faire courageusement son devoir pour la « défense de la religion. »

fait la paix, il aura bien plus à redouter les piéges secrets et les machinations des hérétiques, qu'il n'était menacé pendant la guerre par leur brigandage manifeste; il ne se serait jamais laissé égarer jusqu'à croire qu'un accord avec les hommes les plus perfides, les ennemis les plus acharnés, offrît quelque sécurité. Il est surtout à craindre que Dieu ne fausse le jugement du roi lui-même et de tous ceux qui ont adhéré à cette négociation, et qu'ils ne voient sans voir, qu'ils n'entendent sans entendre, tout ce qui devrait être remarqué et compris.

Quoique les choses en soient à ce point, et que, en punition de nos péchés, nous nous trouvions réduit à voir dans le royaume très-chrétien la religion catholique recevoir un affront auquel nous n'aurions jamais dû nous attendre; néanmoins nous ne perdons pas tout courage, mais nous conservons notre ferveur pour la cause de Dieu, nous ressouvenant que, bien qu'indigne, nous tenons sa place sur la terre, et qu'il protége la vérité, même dans ce monde, sans permettre jamais que ceux qui espèrent en lui soient confondus.

Si les affaires de France sont maintenant dans un plus mauvais état qu'elles ne l'ont jamais été, c'est vous et tous les principaux personnages et tous ceux qui ont de l'attachement pour la foi

orthodoxe, que nous nous croyons obligé d'exciter, et auxquels nous rappelons leurs devoirs. Comme nous savons qu'entre eux tous Votre Prudence ne le cède à personne en piété et en zèle pour l'honneur divin, nous n'avons pas voulu négliger de vous exhorter par cette lettre à conserver la religion en France pendant ces temps de troubles, à résister aux hérétiques, à leur faire la guerre sans ménagement. Vous devez avoir présent à la mémoire que vous êtes du nombre de nos vénérables frères qui sont sortis du sein de la sainte église catholique et romaine; que vous vous êtes engagé par serment à verser pour elle tout votre sang : c'est pour cela que vous êtes revêtu de la pourpre; cette marque de sa bonté envers vous vous rappelle comment vous devez défendre la religion orthodoxe, par amour pour notre Rédempteur et sa sainte église, dont vous êtes membre.

Réfléchissez à toutes ces choses, et mettant votre confiance dans celui dont la main s'appesantit sur ceux qui le haïssent, reprenez courage en son nom: soyez fidèle à votre vocation; protégez la religion catholique dans tous les dangers où elle se trouvera; résistez autant que vous pourrez aux efforts des hérétiques; soutenez la cause de Dieu tout-puissant, et mettez tout en œuvre pour relever la religion catholique, si déprimée en

France. Si vous le faites, non-seulement vous recevrez de notre Rédempteur le prix de vos travaux, la récompense du bonheur éternel; mais encore vous acquerrez de la gloire et des louanges auprès des hommes. Si au contraire (ce dont Dieu nous préserve!) vous négligez, pour quelque motif que ce soit, dans des circonstances si critiques, les devoirs de votre charge, il ne manquera cependant pas à Dieu tout-puissant des voies pour soutenir sa cause, surtout moyennant le secours des prières de beaucoup d'hommes et de peuples catholiques qui se trouvent encore dans le royaume. Quant à vous, si vous ne payez pas dès à présent la dette que vous avez contractée envers Dieu et la religion, envers vous-même et le Saint-Siége apostolique, vous chercherez vainement dans la suite une autre occasion pour le faire.

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 23 septembre 1570, l'an cinquième de notre pontificat.

LETTRE XXXV[1].

A CHARLES, CARDINAL DE LORRAINE.

Notre cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Dès que nous fûmes assuré que la paix venait d'être conclue entre notre très-cher fils en Jésus-Christ, le roi très-chrétien des Français, et les hérétiques (si toutefois on peut appeler *paix*, le traité par lequel des lois si infames et si perverses à la religion catholique ont été imposées à Sa Majesté très-chrétienne par des hommes dépravés), notre ame fut saisie d'une vive douleur : elle fut telle que devait nous faire ressentir un pareil malheur arrivé à ce royaume digne jusqu'ici des plus brillantes louanges, tant sous le rapport des actions militaires, que sous celui de la piété. Pour ce qui nous regarde, nous considérons cette paix comme ayant porté à la France un coup plus funeste que tous ceux qu'elle avait soufferts pendant les années écoulées depuis qu'elle était agitée par les discordes intestines des hérétiques. Nous croyons que le roi très-chrétien lui-même, si la paix dure, est menacé dès à présent, par la mau-

[1] Édition *Goubau*, livre 4, lettre 8, p. 285. — Sommaire : « Même objet que la lettre précédente. »

vaise foi et les piéges de ses ennemis, de périls bien plus grands que ceux qui semblaient l'entourer pendant la guerre.

Quoique la somme de nos péchés ait porté les choses au point que nous voyons la religion catholique dans le royaume très-chrétien souffrir un affront auquel nous ne nous serions jamais attendu, cependant nous ne perdons pas entièrement courage, nous ressouvenant que tout notre espoir doit être fondé sur celui dont, quoiqu'indigne, nous remplissons la place sur la terre, et qui ne trompe jamais dans leur attente ceux qui se confient en lui.

Mais, puisque les affaires du royaume sont dans un état pire que celui où elles avaient été jusqu'à présent, nous avons cru d'autant plus devoir avertir et exciter vous-même d'abord, puis tous les autres principaux personnages du royaume, zélés pour la religion catholique, afin que vous souteniez, autant qu'il est en votre pouvoir, la foi orthodoxe, de jour en jour plus défaillante par la malignité des hérétiques et la tiédeur des catholiques, afin que vous conserviez votre fidélité et que vous fassiez une rude guerre aux ennemis de notre Rédempteur. Si quelqu'un a jamais été obligé à rendre ce service à Dieu tout-puissant et au Saint-Siége apostolique, c'est asurément vous : Dieu vous a enrichi de tant de biens spiri-

tuels et temporels, le Saint-Siége apostolique vous a comblé de tant d'honneurs et de bienfaits, qu'il est juste que l'Église, dans ces temps de troubles, attende surtout de votre courage et de votre constance le soutien et la consolation dont elle a besoin. Ressouvenez-vous que vous êtes un de nos frères; que vous êtes sorti de notre giron et du sein de l'Église romaine, la maîtresse de toutes les églises; que vous avez revêtu la robe de pourpre, pour qu'elle vous rappelât à chaque instant le serment que vous avez fait à cette sainte Église romaine et à ses pontifes suprêmes, en vous obligeant à verser pour elle, s'il était nécessaire, tout votre sang.

Repassant ces choses dans votre mémoire, et mettant votre espoir dans celui qui réserve toute sa miséricorde pour les hommes qui le craignent, soutenez le Seigneur : ne négligez pas les devoirs de votre ministère, de votre vocation; défendez constamment et dans quelque péril qu'elle se trouve la foi catholique; résistez, autant que vous le pourrez, aux efforts des hérétiques.

Si vous le faites, et nous ne doutons aucunement que vous le fassiez, vous recevrez non-seulement auprès de Dieu tout-puissant les fruits de vos travaux, c'est-à-dire la récompense de la gloire éternelle, mais aussi vous mériterez auprès des hommes les plus grandes louanges pour une

action si éclatante. Si au contraire, ce dont Dieu nous garde! vous agissiez autrement, songez que les affaires de France, quoiqu'elles soient dans le plus mauvais état, ne sont pas cependant tellement désespérées, que Dieu miséricordieux, fléchi par les prières de plusieurs individus, de plusieurs peuples qui sont encore demeurés fidèles catholiques dans ce royaume, ne puisse les relever et les rétablir, quelque déprimées et presque renversées qu'elles soient. N'y avoir pas contribué pour votre part, sera pour vous aussi honteux à l'avenir aux yeux des autres, que cela vous affligera vous-même tout le temps de votre vie. Car Dieu, dont les voies sont manifestes, ne manquera pas de moyens pour changer même les pierres en fils de David.

Quant à vous, si vous abandonnez votre devoir et votre vocation dans cette crise, vous n'aurez plus d'autre occasion où vous pourrez payer votre dette à la religion catholique, à votre propre caractère, à nous et au Siége apostolique. Nous avons écrit longuement, à ce sujet, à Votre Prudence, parce que l'importance de la cause nous semblait le requérir, et parce que nous n'avons voulu négliger aucune des parties de notre office, en vertu duquel nous devions vous y exhorter.

Donné à Saint-Pierre de Rome, le 23 septembre 1570, l'an cinquième de notre pontificat.

LETTRE XXXVI[1].

A NOTRE CHER FILS, NOBLE HOMME, FERDINAND DUC D'ALBE.

Cher fils, noble homme, salut et bénédiction apostolique.

Recevant de jour en jour des nouvelles plus détaillées et plus certaines du mouvement excité en Angleterre, par les catholiques de ce royaume, contre les hérétiques et contre celle qui se fait passer pour reine d'Angleterre[2], le devoir de notre ministère apostolique nous oblige à nous montrer plein de sollicitude et d'anxiété pour le soutien de ceux à qui la conservation de la religion catholique dans ce royaume a fait prendre les armes, aussi pieusement que justement, en faveur de la cause de Dieu tout-puissant, au péril de leur fortune et même de leur vie.

Comme nous apprenons que le voisinage de l'Angleterre vous met, dans le pays auquel vous commandez, plus que personne à même de porter

[1] Édition *Goubau*, livre 4, lettre 36, p. 363. — Sommaire : « Saint Pie V cherche à faire envoyer des secours de troupes aux « Anglais catholiques contre les hérétiques. »

[2] Contra illam quæ se pro Angliæ regina gerit.
Saint Pie V parle de la reine Élisabeth.

de mille manières des secours aux Anglais catholiques, nous exhortons Votre Noblesse, et l'en supplions avec toute l'ardeur dont nous sommes capable, à ne rien négliger pour y parvenir (si cependant notre très-cher fils en Jésus-Christ, le roi catholique d'Espagne, peut commodément le faire et s'il en a la volonté), et à tenter tout ce qui serait dans le cas de contribuer à préserver les forces des fidèles, à les augmenter, à les soutenir. Car, si elles demeurent privées des secours de ceux qui pourraient les aider, il est à craindre ou qu'elles ne soient accablées par leurs adversaires, ou qu'elles ne se dispersent d'elles-mêmes. Si au contraire elles sont soutenues, on peut espérer qu'elles réussiront enfin à rétablir en Angleterre la religion catholique. Cela ayant lieu, avec l'aide de Dieu avant toutes choses, et puis au moyen de vos puissants efforts, vous voyez quelle sera la gloire que vous acquerrez, et combien elle sera solide et légitime.

Nous vous en dirions davantage à ce sujet; mais la chose parle d'elle-même. Nous savons que Votre Noblesse, dans sa prudence et sa profonde connaissance du monde, n'ignore nullement ni ce que nous venons de dire, ni rien de ce qui pourrait être allégué sur cette matière, et qu'elle est de son propre mouvement portée à bien mériter de la religion catholique. C'est pourquoi, nous ne dou-

tons pas que vous ne fassiez volontiers et promptement tout ce qui dépendra de vous pour les intérêts de la foi catholique, de manière à ne plus laisser aucun lieu à nos exhortations ni à celles de qui que ce soit. Nous vous prions ardemment dans le Seigneur, comme notre devoir l'exige, d'en agir de la sorte.

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 4 février 1570, l'an cinquième de notre pontificat.

LETTRE XXXVII [1].

A CATHERINE, REINE, MÈRE DU ROI TRÈS-CHRÉTIEN DES FRANÇAIS.

Notre très-chère fille en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique.

Se ressouvenir des services qu'on a reçus, surtout pendant des temps d'affliction et de péril, est une vertu qui non-seulement convient aux

[1] Édition *Goubau*, livre 5, lettre 10, p. 427. — Sommaire : « Saint Pie V loue en la reine, mère du roi très-chrétien, la vertu « de gratitude; il l'exhorte à secourir les catholiques anglais abat- « tus, en leur envoyant des troupes françaises; à chasser Élisa- « beth, reine hérétique d'Angleterre, et à protéger la religion « catholique. Il promet que lui-même la soutiendra pour faire « réussir ces entreprises. »

princes, mais qui leur est même absolument nécessaire. Par-là on encourage ceux qui, dans la suite et dans des circonstances semblables, seraient animés des mêmes bonnes intentions, et on punit légitimement des peines qu'ils ont méritées ceux qui, pour s'être mal conduits, sont déjà voués au mépris et à la honte. En un mot, nous ne croyons pas qu'il y ait une vertu qui soit au-dessus de celle de la reconnaissance : c'est par elle que les royaumes sont établis ici-bas, c'est par elle que les nations barbares et sauvages connaissent le lien de bienveillance qui les unit entre elles.

Votre Majesté doit en conséquence demeurer ferme dans ces sentiments, et ne jamais permettre qu'elle soit détournée, par les vaines promesses des hérétiques protestants, des bonnes intentions qu'elle a montrées en voulant secourir les grands d'Angleterre et tous ceux qui ont pris le parti de la reine (Marie Stuart). Il est clair que c'est d'eux que dépendra la tranquillité des affaires de France, qui, s'ils ne les avaient soutenues, se seraient trouvées, il y a peu de temps, dans les plus imminents dangers. Quand l'amiral Coligni, entouré de son armée, était encore appuyé par les nombreux secours que lui envoyait l'Angleterre, si à cette époque la méchante reine anglaise s'était ouvertement déclarée en sa faveur (ce qui fut empêché

en faisant en sorte qu'elle ne prêtât pas l'oreille aux intrigues des protestants), il est hors de doute que le royaume de France aurait succombé sous la ruine la plus complète. Mais, dans la seule vue de sauver Sa Majesté très-chrétienne et les autres catholiques, plusieurs nobles d'Angleterre, à l'instigation de l'évêque de Motta, ambassadeur français, et à la demande de Robert Rodolphe, s'opposèrent aux projets pervers de cette femme perfide, et tantôt ouvertement, tantôt en secret, ils réussirent à empêcher que la France ne fût dévorée par un si terrible incendie. Le meilleur témoin de ce que nous avançons est l'évêque de Motta lui-même, à qui Rodolphe annonça, de la part des principaux d'entre les grands, que Sa Majesté très-chrétienne pouvait entièrement se reposer sur leurs bonnes dispositions à son égard; qu'ils promettaient de faire tous leurs efforts, comme ils ont réellement fait, pour que celle qu'on appelle reine d'Angleterre ne se montrât pas l'ennemie déclarée de la France; ajoutant que, si jamais elle en avait manifesté le projet, ils s'y seraient opposés, et qu'ils auraient traversé ses tentatives par les mesures les plus vigoureuses: ils ne mettaient à tout cela qu'une seule condition, c'est que le roi de France les aurait également secourus de son côté, et qu'il aurait pro-

mis de prendre sans réserve le parti de la reine d'Écosse, leur légitime souveraine [1].

Cette promesse a été faite et elle a été annoncée aux nobles anglais, au nom de Sa Majesté très-chrétienne, par l'évêque de Motta lui-même : on leur a dit qu'on les aurait aidés en toutes rencontres, d'abord en favorisant les nobles dans leurs projets d'exciter des troubles dans l'état, ensuite par le secours de deux mille hommes, qu'en attendant on leur aurait envoyés en Écosse. On commença même à exécuter ce que l'on avait promis, s'empressant d'organiser une espèce d'armée en Angleterre. Mais lorsque le roi eut obtenu ce qu'il désirait, et qu'il se fut réconcilié avec l'amiral, les Anglais furent abandonnés. Quoiqu'elles eussent été souvent rappelées, les promesses qui leur avaient été faites ne furent aucunement tenues.

[1] Ce passage est des plus remarquables pour l'histoire d'Élisabeth. On y voit clairement que ce ne fut pas la jalousie, mais la politique seule qui la porta à faire mourir Marie Stuart. Une conspiration formidable, ourdie au sein même de ses états contre le gouvernement et la religion établis, et surtout contre elle-même, conspiration soutenue par la France, par l'Espagne et par Rome, et excitée par tout le fanatisme que devaient faire naître, à cette malheureuse époque, les anathèmes de Saint Pie V, la forçait en quelque sorte à un coup d'état, sur lequel l'humanité gémit, mais que la loi suprême du salut public excuse. Il fallait pour la prospérité de l'Angleterre, non-seulement qu'Élisabeth vécût, mais encore qu'elle régnât.

Nous dirons plus : ils étaient bercés de l'espoir qu'à une certaine époque on aurait parlé, on aurait agi d'une certaine manière; et ils ne pouvaient pas penser que, les nobles succombant par suite des entreprises qui avaient été tentées, la France aussi se trouverait entraînée dans les mêmes difficultés. Car personne n'ignore qu'Élisabeth n'aura aucun égard à la parole qu'elle a donnée à Sa Majesté royale, tant qu'existera le conseil des méchants qui la dirigent, et qui soutiennent qu'elle ne peut régner en sûreté, si elle ne protége pas, autant qu'il est en elle, la cause des protestants de France et de la Belgique. Cela fait que, si elle n'est pas entourée de personnes qui neutralisent ces perfides instigations, elle saisira le plus léger prétexte et se montrera ouvertement l'ennemie de la France. Ce serait alors que Votre Majesté connaîtrait pleinement quel dommage lui aurait causé le mépris de tant de nobles anglais, qui, si on les protégeait, seraient à la France d'un avantage si grand.

Pour ce motif, la cause de la reine d'Écosse, envers qui Votre Majesté a bien des devoirs à remplir, par égard tant pour le lien de parenté que pour celui d'une ancienne alliance, ne doit être abandonnée sous aucun prétexte. Si jamais, par la volonté de Dieu, elle venait à régner en Angleterre, elle ne permettrait point qu'il y eût des

troubles en France ; et dès-lors il ne serait plus possible que cette île tombât au pouvoir de quelqu'un des princes protestants, qui, certes, ne manquerait aucune occasion pour vexer la France et tous les états chrétiens.

Quant aux protestants de France, quoique Votre Majesté les oblige à vivre en paix, cependant ils ne cessent d'entretenir une correspondance avec l'Angleterre ; et ils avertissent la reine de tout ce qui se fait, non-seulement en France, mais encore dans tout le monde chrétien. C'est par ces intrigues qu'ils se voient journellement de plus en plus dans la possibilité de cacher pour un temps leurs funestes projets, et de parvenir enfin à réaliser leurs abominables vœux. Plaise au ciel que nous n'en soyons pas de sitôt les témoins !

Nous savons que, soutenus par les secours qu'ils tirent d'Angleterre, ces hérétiques s'occupent sans relâche à amasser de l'argent : outre les sommes qu'ils reçoivent régulièrement et publiquement des églises anglaises, ils ont encore l'habitude de rançonner et de piller les biens des catholiques sur les bords de la mer. Le mal qu'ils font est incroyable, et il accuse fortement le manque de conscience de tous les princes qui ne le prennent point en considération. Car il est visible à tous les yeux que les protestants, ainsi armés aux dépens des biens des catholiques, renou-

velleront la guerre, et que même ils le feront sans nul doute avant qu'il soit peu. Jamais ils ne se croiront assez tranquilles, tant qu'ils n'auront pas entouré Sa Majesté très-chrétienne d'embarras et de difficultés; tant qu'ils ne l'auront pas mise dans le cas d'avoir besoin de leurs propres forces, et qu'ils ne l'auront pas, sous prétexte d'étendre les frontières du royaume de France, poussée à porter la guerre en Espagne : par-là seulement ils auront consolidé les intérêts de leur faction, et forcé le roi à les traiter avec plus de considération. Si l'Angleterre, sur l'assistance de laquelle ils comptent le plus, et d'où ils attendent habituellement tous les secours dont ils ont besoin, venait à se séparer d'eux par le moyen des caresses et des promesses qu'on prodiguerait aux nobles et aux bourgeois anglais, encore désireux de retourner vers la lumière de la vertu catholique, Sa Majesté très-chrétienne serait assurément moins exposée aux entreprises des ennemis qui l'entourent sans relâche et peut-être conspirent contre elle. Elle régnerait plus absolument sur son royaume entier, et elle se montrerait de nouveau à tous les peuples de la terre aussi redoutable et plus terrible même qu'auparavant. Outre cela, elle ferait une chose agréable à Dieu et elle remplirait honorablement ce qui est du devoir de sa place.

Les choses en étant à ce point, vous devez fermement tenir les engagements par lesquels vous vous êtes liée, et dont vous nous avez donné des gages; vous le devez pour le salut de la chrétienté. Si vous donnez en cela satisfaction aux grands, vous pourrez ensuite discuter à loisir par quelles voies on arrivera plus facilement à faire succéder dans ce royaume la reine d'Écosse, et à conclure avec elle une alliance offensive, au grand avantage de la religion catholique. Nous ne souffrirons pas que les secours qui dépendront de nous soient le moins du monde retardés, et déjà nous en avons rassemblé une grande partie : c'est pourquoi nous n'avons plus rien à attendre que la prompte exécution des projets de Votre Majesté, qui, outre la récompense que Dieu lui accordera dans la vie future, lui mériteront encore une gloire immortelle parmi les hommes.

Pour ce qui concerne le reste, l'évêque de Saint-Papoul vous le dira de bouche : il traitera plus longuement en notre nom avec Votre Majesté, tant de l'affaire dont nous venons de parler, que de toute autre chose ayant quelque relation avec les intérêts du royaume.

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 18 des calendes de janvier 1571, la sixième année de notre pontificat.

LETTRE XXXVIII[1].

A NOTRE TRÈS-CHER FILS EN CHRIST, CHARLES, ROI TRÈS-CHRÉTIEN DES FRANÇAIS.

Notre très-cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique.

Quoique nous ayons chargé l'évêque de Saint-Papoul, notre vénérable frère, de vous expliquer de bouche quels sont les motifs de son voyage, cependant nous n'avons pas voulu négliger de rappeler à la mémoire de Votre Majesté, par cette lettre, que l'affaire de la très-sainte alliance en faveur de la république chrétienne nous tient tellement à cœur, que nous ne pourrons trouver de repos ni le jour ni la nuit, tant que Votre Majesté ne sera pas entrée dans la même ligue. Ressouvenez-vous que vos illustres aïeux se sont mérité par leur courage le titre de *très-chrétiens*, lorsqu'ils ont soumis les Sarrasins, les Turcs et

[1] Édition *Goubau*, livre 5, lettre 13, p. 439. — Sommaire : « Saint Pie V exhorte Charles IX à conclure une alliance contre « les Turcs; il lui conseille de ne pas contracter de lien de parenté « avec Henri de Bourbon, prince de Navarre. Il soutient qu'un che- « valier hérétique a été justement poursuivi; que le roi doit se « garder des conseils insensés d'hommes perfides, et qu'il ne peut « pas s'écarter en affaire de religion de ce qui est de droit déter- « miné par l'Église. »

les autres infidèles, et qu'ils les ont chassés des pays qu'ils avaient usurpés, à la honte des chrétiens; lorsqu'ils ont repris sur eux l'Espagne, Jérusalem, et d'autres états, comme les anciennes annales et surtout l'histoire des guerres sacrées l'attestent. Certes, vous devez entreprendre la même chose, afin de participer à la gloire que les confédérés y acquerront. Nous avons pleine confiance dans le secours que Dieu très-bon et très-grand leur accordera pour leur faire remporter de glorieuses victoires, qui seront dans la suite transmises à la postérité dans des monuments littéraires immortels. Si par hasard vous demeuriez étranger à cette alliance et aux événements qui se préparent, ce ne serait qu'à votre éternel déshonneur. Cela ferait à votre réputation une tache d'autant plus grande, que l'on pourrait mieux prouver la réalité du projet formé par les ennemis de la religion catholique (auquel cependant nous n'ajoutons pas foi), celui de porter leurs armes dans les états de l'un des confédérés. Nous ne pouvons voir avec plaisir que vous ayez envoyé chez le tyran des Turcs, ennemi du nom chrétien, celui qui se donne pour évêque d'Aix. Cette ambassade frappera de terreur les hommes pieux, et diminuera de beaucoup l'espoir que les malheureux chrétiens, soumis à l'empire du tyran, avaient conçu, savoir que, par le résultat de

la victoire que Dieu dans sa miséricorde a accordée à la flotte chrétienne, ils seraient facilement arrachés à la tyrannie et rendus à la liberté si vivement désirée.

Outre cela, ce qui nous tourmente sans relâche, c'est que l'on presse le plus possible le mariage du prince de Navarre avec Marguerite, votre sœur, dans la vaine espérance qu'elle contribuera à ramener le prince à la religion catholique : n'est-il pas plutôt à craindre qu'elle ne soit elle-même pervertie par lui ? C'est donc le salut de son ame qu'on expose : car, quand même elle persisterait à vouloir vivre catholiquement, elle n'aura jamais ni paix ni repos auprès d'un mari hérétique [1] ; lui-même ne pourra jamais lui être agréable, mais il passera sa vie dans des peines continuelles. Si elle consentait à adopter les erreurs professées par son époux, elle réussirait peut-être à jouir d'une trompeuse tranquillité pendant cette misérable vie terrestre ; mais ce ne serait que pour la voir suivie de la damnation éternelle et des tourments de l'enfer, qui seraient sans fin.

Vous avez vu les secours que nous vous avons fournis, tant pour contribuer à votre sûreté que pour soutenir votre dignité, et vous savez que

[1] Ipsi catholice vivere volenti nulla pax, nulla quies unquam erit cum hæretico marito.

nous étions prêt à sacrifier même notre propre vie, pour faire rétablir dans l'illustre royaume de France l'ancien dévouement à la majesté divine et l'obéissance à son roi. Nous ne saurions, après cela, assez nous étonner de ce que le cardinal nous a demandé en votre nom concernant le chevalier de votre ordre, capitaine de vos troupes, qui a été conduit en prison, dont depuis plus de quatre ans le crime d'hérésie est connu, et qui est vivement poursuivi de ce chef auprès des saints inquisiteurs. Comme cela est du ressort d'une magistrature sacrée, il n'y a aucun lieu à supposer qu'on y a mis plus de sévérité qu'il ne le fallait. Il n'est pas permis de mettre le détenu en liberté sous quelque prétexte que ce soit, si ce n'est en vertu d'un jugement formel, porté dans la cause, et d'une sentence définitive.

Nous voyons bien que les relations franches qui existent entre nous, et la manifestation, tant de nos opinions, que des conseils qu'elles engendrent, déplaisent fortement à ceux qui sont mal disposés pour la cause de la religion catholique, et que pour cela ils épient soigneusement toutes les occasions de la troubler; nous savons qu'ils vous répètent souvent que votre brouillerie avec le pape vous fournirait les moyens de vous faire un nom en Allemagne, et de vous y illustrer par des victoires glorieuses à la fois et profitables. Ce

sont là, très-cher fils, des projets vains et téméraires, formés par des esprits extravagants, et que Dieu dissipera : ils ne reposent en aucune manière sur une base honnête, louable ou utile. Or, si vous voulez vous rappeler le souvenir de ce qui est arrivé à vous-même et à vos ancêtres, surtout aux rois d'heureuse mémoire Henri et François, votre aïeul, depuis la mort de l'empereur Maximilien, vous pourrez facilement comprendre quel compte vous devez tenir de ces conseils concernant le point d'accroître votre puissance. Quant à l'Allemagne, quiconque a beaucoup d'argent et consent à l'y dépenser, cela seul suffit pour lui faire en ces contrées un grand nom : toutefois ce ne serait jamais que d'une seule manière. C'est pourquoi nous devons prudemment tout observer autour de nous, et nous garder soigneusement des intrigues dont nous enveloppent des conseillers dépravés, ennemis du nom catholique.

Pour ce qui est de notre opinion particulière, tenez pour certain que, quand même il s'agirait, dans la délibération de cette affaire, du recouvrement de quelque ville appartenant au Saint-Siége et enlevée à sa domination, quand même il s'agirait par conséquent de notre propre liberté, nous ne pourrions pas encore, dans une cause qui concerne la religion, nous laisser fléchir jusqu'à faire grace à qui que ce fût. Si nous agissions autre-

trement, la divine majesté en serait gravement offensée, et nous serions regardé comme un fauteur des hérétiques : nous devrions, pour cela, non-seulement rendre compte à Dieu, mais aussi (quoique le vicaire du Christ ne doive répondre que devant Dieu seul de ses actions) du moment que nous errerions dans ce qui est de foi, nous devrions, vicaire de la majesté divine, nous soumettre d'après ses lois au jugement des hommes [1]. C'est pourquoi nous vous exhortons à vous désister de cette entreprise ; nous vous en conjurons. Car, quoique nous attachions le plus grand prix à conserver votre affection, jamais nous ne consentirons à violer notre devoir, en commettant une action indigne d'un bon pontife, injurieuse à Dieu, dangereuse pour le monde et blessant les ames.

Notre vénérable frère traitera avec vous de cette affaire et de celle de la réconciliation si fatale aux catholiques, tant que les conditions souscrites par Votre Majesté seront fidèlement observées par elle, violées par les huguenots protestants. Ayez en ses paroles la même confiance que vous auriez dans les nôtres, si nous étions dans

[1] Quamvis Christi vicarius nemini nisi soli Deo actionum suarum rationem reddere teneatur, si in rebus fidei erraremus, statuit divina majestas ut humano judicio vicarius ejus subjici queat.

le cas de pouvoir nous entretenir personnellement avec vous.

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 25 janvier, an septième de notre pontificat.

LETTRE XXXIX[1].

A UN NOBLE PRINCE.

Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Entre tant de soucis multipliés qui, dans la charge que la divine Providence nous a imposée, tourmentent le jour et la nuit notre ame de la manière la plus cruelle, le principal et le plus poignant est celui de voir des personnes qui paraissaient autrefois être des nôtres nous quitter et abandonner l'Église catholique romaine, dans laquelle seule se trouve le véritable salut, pour déchirer inconsidérément, autant qu'il est en eux, la tunique sans couture de Jésus-Christ. Car il est impossible d'exprimer suffisamment par des mots à quel point nous désirons de voir tous les hom-

[1] Édition *Goubau*, livre 5, lettre 14, p. 444. — Sommaire : « Saint Pie V exhorte le noble prince à ne tolérer les hérétiques « ni dans son palais ni dans ses états. »

mes rassemblés dans le giron de la sainte Église universelle.

L'activité et le zèle que nous mettons pour y parvenir, et que nous avons surtout fait éclater dans ces contrées, n'a pu échapper à quelques hommes corrompus par la dépravation de l'hérésie, et sortis des cavernes où ils se cachaient comme des vipères venimeuses : errants dans les lieux et les villes soumis à votre domination, ils ont, dans un court espace de temps, répandu leur poison en si grande quantité qu'ils ont infecté plusieurs de vos sujets de leurs opinions pestilentielles. Cela a tellement frappé et ému nos entrailles pieuses, que nous avons cru devoir, sans le moindre retard, vous avertir par cette lettre, afin qu'en médecin éclairé et prudent vous appliquiez au plus tôt à ce mal le remède qu'il exige. Car les hérétiques font des progrès rapides dans l'impiété, et leurs discours pénètrent et rongent profondément comme la gangrène ; si le délai est dangereux dans quelques circonstances, il l'est dans celle-ci au suprême degré.

Nous savons combien la dissimulation, ou du moins la douceur, a causé de maux à l'Église de Dieu ; nos calamités, tant anciennes que nouvelles, nous en ont fourni des preuves plus manifestes que nous n'eussions désiré. Certes, aucune douceur, quelque grande qu'elle soit, ne saurait

parvenir à vaincre leur méchanceté : ils aiment mieux exercer la patience des catholiques qu'éprouver leur sagesse et leur humanité. En cela, leur conduite inconséquente, par une disposition particulière du Seigneur, leur fait servir la cause des membres vivants de Jésus-Christ, même malgré eux. Il est prouvé qu'il faut qu'il y ait des hérésies, afin de manifester la vertu de ceux qui résistent à leur poison : malheur, toutefois, à ceux par qui ces hérésies existent ! Elles existent cependant : leurs auteurs, non-seulement, et leurs fauteurs ne le prouvent que trop, mais encore on en trouve la certitude dans ceux qui, soit par malignité, soit par esprit de vengeance, leur permettent de s'étendre. Prenez bien soin, et mettez-y toute l'activité dont vous êtes capable, que cela ne vous arrive pas à vous-même : vous exciteriez à la fois la colère de Dieu et la nôtre, vous exposeriez tous vos biens au péril le plus grand ; vous obscurciriez et perdriez honteusement la bonne opinion que les hommes ont eue de vous jusqu'à ce jour.

Nous nous abstenons de parler des torts que vous vous êtes déjà faits dans la réputation auprès de quelques personnes. Sachez néanmoins (car nous ne voulons pas que vous ignoriez rien de ce qui nous a été rapporté) que plusieurs personnes ont commencé à concevoir sur votre compte

des soupçons indignes de Votre Noblesse. Soyez sûr que cela est provenu du mauvais nom que vos sujets se font de plus en plus dans le public. La raison en est qu'il est difficile de faire accroire à quelqu'un que les citoyens d'une ville abandonnent la religion catholique, lorsque le prince l'y professe et l'y protége par un culte convenable.

Quant à nous, il ne nous est pas permis jusqu'à présent de rien attribuer à Votre Noblesse, de rien croire d'elle qui ne soit marqué au coin de la piété. Cependant, si vous souffriez plus longtemps que cette peste contagieuse se répandît et fît de plus grands progrès, nous ne pourrions conserver, à votre égard, l'opinion que nous avions auparavant. Car, dans les choses qui appartiennent à la foi, nous ne devons fournir à qui que ce soit matière au moindre soupçon. Réveillez-vous donc, mon fils, et reprenez vos esprits: faites traiter selon leurs mérites ou chasser entièrement ceux qui, comme des araignées, ont tissu chez vous leurs piéges; traitez de même ceux de vos propres sujets qui se seraient laissés séduire par leur fausse doctrine. Ignorez-vous que toute une masse peut être corrompue par la plus petite partie de levain? Jetez le vieux levain, pour qu'il ne reste dans l'intérieur de vos états pas même la moindre trace d'une peste si cruelle.

Si vous croyez que, pour atteindre ce but, vous avez besoin de l'autorité et du pouvoir que Dieu nous a confiés, quoique nous en soyons indigne, faites-le-nous savoir; à l'instant nous témoignerons que pour cela seul nous vous aurons les plus grandes obligations. Nous ne négligerons rien de tout ce qui pourra servir à opérer le salut des ames pour lesquelles Jésus-Christ est mort : ou nous tendrons la main de l'indulgence paternelle à ceux qui voudront rentrer dans la voie du salut; ou, si les circonstances le commandent, nous sévirons avec justice et dirigerons les armes spirituelles contre ceux qui demeureront obstinés dans l'erreur; nous livrerons ces hommes *à la mort de la chair* (au supplice), afin que leur esprit soit sauvé au jour de notre Seigneur Jésus-Christ [1].

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur.

[1] Trademusque homines hujusmodi *in interitum carnis*, ut spiritus salvus sit in die Domini nostri Jesu-Christi.

FIN.

TABLE.

PRÉFACE. *Pages.* 1

LETTRES DE SAINT-PIE V.

Lettre I, à Philippe II, roi d'Espagne. 1
Lettre II, à Louis Gonzague, duc de Nevers. 3
Lettre III, à Jérôme Priuli, doge de Venise. 6
Lettre IV, à Emmanuel Philibert, duc de Savoie. 8
Lettre V, au même. 10
Lettre VI, au duc d'Albe. 12
Lettre VII, au même. 13
Lettre VIII, au cardinal d'Armagnac. 17
Lettre IX, au cardinal de Bourbon. 19
Lettre X, au cardinal de Lorraine. 23
Lettre XI, à Charles IX, roi de France. 28
Lettre XII, au même. 31
Lettre XIII, à Catherine de Médicis, reine-mère. 35
Lettre XIV, à la même. 38
Lettre XV, au duc d'Anjou. 42
Lettre XVI, au cardinal de Lorraine. 46
Lettre XVII, à Charles IX. 54
Lettre XVIII, au duc d'Anjou. 56
Lettre XIX, au cardinal de Bourbon. 57
Lettre XX, au cardinal de Lorraine. 64
Lettre XXI, à Charles IX. 67
Lettre XXII, à Catherine de Médicis. 67
Lettre XXIII, au marquis de Villars. 69
Lettre XXIV, à Charles IX. 72

Lettre XXV, à Côme, duc de Toscane. 76
Lettre XXVI, au cardinal de Bourbon. 78
Lettre XXVII, à Charles IX. 80
Lettre XXVIII, au même. 82
Lettre XXIX, à Catherine de Médicis. 86
Lettre XXX, au duc d'Anjou. 90
Lettre XXXI, à Charles IX. 92
Lettre XXXII, au cardinal de Lorraine. 96
Lettre XXXIII, au cardinal de Bourbon. 99
Lettre XXXIV, au même. 103
Lettre XXXV, au cardinal de Lorraine. 107
Lettre XXXVI, au duc d'Albe. 111
Lettre XXXVII, à Catherine de Médicis. 113
Lettre XXXVIII, à Charles IX. 121
Lettre XXXIX et dernière, à un prince. 127

des soupçons indignes de Votre Noblesse. Soyez sûr que cela est provenu du mauvais nom que vos sujets se font de plus en plus dans le public. La raison en est qu'il est difficile de faire accroire à quelqu'un que les citoyens d'une ville abandonnent la religion catholique, lorsque le prince l'y professe et l'y protége par un culte convenable.

Quant à nous, il ne nous est pas permis jusqu'à présent de rien attribuer à Votre Noblesse, de rien croire d'elle qui ne soit marqué au coin de la piété. Cependant, si vous souffriez plus longtemps que cette peste contagieuse se répandît et fît de plus grands progrès, nous ne pourrions conserver, à votre égard, l'opinion que nous avions auparavant. Car, dans les choses qui appartiennent à la foi, nous ne devons fournir à qui que ce soit matière au moindre soupçon. Réveillez-vous donc, mon fils, et reprenez vos esprits: faites traiter selon leurs mérites ou chasser entièrement ceux qui, comme des araignées, ont tissu chez vous leurs piéges; traitez de même ceux de vos propres sujets qui se seraient laissés séduire par leur fausse doctrine. Ignorez-vous que toute une masse peut être corrompue par la plus petite partie de levain? Jetez le vieux levain, pour qu'il ne reste dans l'intérieur de vos états pas même la moindre trace d'une peste si cruelle.

Si vous croyez que, pour atteindre ce but, vous avez besoin de l'autorité et du pouvoir que Dieu nous a confiés, quoique nous en soyons indigne, faites-le-nous savoir; à l'instant nous témoignerons que pour cela seul nous vous aurons les plus grandes obligations. Nous ne négligerons rien de tout ce qui pourra servir à opérer le salut des ames pour lesquelles Jésus-Christ est mort : ou nous tendrons la main de l'indulgence paternelle à ceux qui voudront rentrer dans la voie du salut; ou, si les circonstances le commandent, nous sévirons avec justice et dirigerons les armes spirituelles contre ceux qui demeureront obstinés dans l'erreur; nous livrerons ces hommes *à la mort de la chair* (au supplice), afin que leur esprit soit sauvé au jour de notre Seigneur Jésus-Christ [1].

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur.

[1] Trademusque homines hujusmodi *in interitum carnis*, ut spiritus salvus sit in die Domini nostri Jesu-Christi.

FIN.

TABLE.

PRÉFACE. *Pages.* 1

LETTRES DE SAINT-PIE V.

Lettre I, à Philippe II, roi d'Espagne. 1
Lettre II, à Louis Gonzague, duc de Nevers. 3
Lettre III, à Jérôme Priuli, doge de Venise. 6
Lettre IV, à Emmanuel Philibert, duc de Savoie. 8
Lettre V, au même. 10
Lettre VI, au duc d'Albe. 12
Lettre VII, au même. 13
Lettre VIII, au cardinal d'Armagnac. 17
Lettre IX, au cardinal de Bourbon. 19
Lettre X, au cardinal de Lorraine. 23
Lettre XI, à Charles IX, roi de France. 28
Lettre XII, au même. 31
Lettre XIII, à Catherine de Médicis, reine-mère. 35
Lettre XIV, à la même. 38
Lettre XV, au duc d'Anjou. 42
Lettre XVI, au cardinal de Lorraine. 46
Lettre XVII, à Charles IX. 50
Lettre XVIII, au duc d'Anjou. 54
Lettre XIX, au cardinal de Bourbon. 57
Lettre XX, au cardinal de Lorraine. 60
Lettre XXI, à Charles IX. 63
Lettre XXII, à Catherine de Médicis. 67
Lettre XXIII, au marquis de Villars. 69
Lettre XXIV, à Charles IX. 72

Lettre XXV, à Côme, duc de Toscane. 76
Lettre XXVI, au cardinal de Bourbon. 78
Lettre XXVII, à Charles IX. 80
Lettre XXVIII, au même. 82
Lettre XXIX, à Catherine de Médicis. 86
Lettre XXX, au duc d'Anjou. 90
Lettre XXXI, à Charles IX. 92
Lettre XXXII, au cardinal de Lorraine. 96
Lettre XXXIII, au cardinal de Bourbon. 99
Lettre XXXIV, au même. 103
Lettre XXXV, au cardinal de Lorraine. 107
Lettre XXXVI, au duc d'Albe. 111
Lettre XXXVII, à Catherine de Médicis. 113
Lettre XXXVIII, à Charles IX. 121
Lettre XXXIX et dernière, à un prince. 127

des soupçons indignes de Votre Noblesse. Soyez sûr que cela est provenu du mauvais nom que vos sujets se font de plus en plus dans le public. La raison en est qu'il est difficile de faire accroire à quelqu'un que les citoyens d'une ville abandonnent la religion catholique, lorsque le prince l'y professe et l'y protége par un culte convenable.

Quant à nous, il ne nous est pas permis jusqu'à présent de rien attribuer à Votre Noblesse, de rien croire d'elle qui ne soit marqué au coin de la piété. Cependant, si vous souffriez plus longtemps que cette peste contagieuse se répandît et fît de plus grands progrès, nous ne pourrions conserver, à votre égard, l'opinion que nous avions auparavant. Car, dans les choses qui appartiennent à la foi, nous ne devons fournir à qui que ce soit matière au moindre soupçon. Réveillez-vous donc, mon fils, et reprenez vos esprits: faites traiter selon leurs mérites ou chasser entièrement ceux qui, comme des araignées, ont tissu chez vous leurs piéges; traitez de même ceux de vos propres sujets qui se seraient laissés séduire par leur fausse doctrine. Ignorez-vous que toute une masse peut être corrompue par la plus petite partie de levain? Jetez le vieux levain, pour qu'il ne reste dans l'intérieur de vos états pas même la moindre trace d'une peste si cruelle.

Si vous croyez que, pour atteindre ce but, vous avez besoin de l'autorité et du pouvoir que Dieu nous a confiés, quoique nous en soyons indigne, faites-le-nous savoir; à l'instant nous témoignerons que pour cela seul nous vous aurons les plus grandes obligations. Nous ne négligerons rien de tout ce qui pourra servir à opérer le salut des ames pour lesquelles Jésus-Christ est mort: ou nous tendrons la main de l'indulgence paternelle à ceux qui voudront rentrer dans la voie du salut; ou, si les circonstances le commandent, nous sévirons avec justice et dirigerons les armes spirituelles contre ceux qui demeureront obstinés dans l'erreur; nous livrerons ces hommes *à la mort de la chair* (au supplice), afin que leur esprit soit sauvé au jour de notre Seigneur Jésus-Christ [1].

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur.

[1] Trademusque homines hujusmodi *in interitum carnis*, ut spiritus salvus sit in die Domini nostri Jesu-Christi.

FIN.

des soupçons indignes de Votre Noblesse. Soyez sûr que cela est provenu du mauvais nom que vos sujets se font de plus en plus dans le public. La raison en est qu'il est difficile de faire accroire à quelqu'un que les citoyens d'une ville abandonnent la religion catholique, lorsque le prince l'y professe et l'y protége par un culte convenable.

Quant à nous, il ne nous est pas permis jusqu'à présent de rien attribuer à Votre Noblesse, de rien croire d'elle qui ne soit marqué au coin de la piété. Cependant, si vous souffriez plus longtemps que cette peste contagieuse se répandît et fît de plus grands progrès, nous ne pourrions conserver, à votre égard, l'opinion que nous avions auparavant. Car, dans les choses qui appartiennent à la foi, nous ne devons fournir à qui que ce soit matière au moindre soupçon. Réveillez-vous donc, mon fils, et reprenez vos esprits: faites traiter selon leurs mérites ou chasser entièrement ceux qui, comme des araignées, ont tissu chez vous leurs piéges; traitez de même ceux de vos propres sujets qui se seraient laissés séduire par leur fausse doctrine. Ignorez-vous que toute une masse peut être corrompue par la plus petite partie de levain? Jetez le vieux levain, pour qu'il ne reste dans l'intérieur de vos états pas même la moindre trace d'une peste si cruelle.

Si vous croyez que, pour atteindre ce but, vous avez besoin de l'autorité et du pouvoir que Dieu nous a confiés, quoique nous en soyons indigne, faites-le-nous savoir; à l'instant nous témoignerons que pour cela seul nous vous aurons les plus grandes obligations. Nous ne négligerons rien de tout ce qui pourra servir à opérer le salut des ames pour lesquelles Jésus-Christ est mort: ou nous tendrons la main de l'indulgence paternelle à ceux qui voudront rentrer dans la voie du salut; ou, si les circonstances le commandent, nous sévirons avec justice et dirigerons les armes spirituelles contre ceux qui demeureront obstinés dans l'erreur; nous livrerons ces hommes *à la mort de la chair* (au supplice), afin que leur esprit soit sauvé au jour de notre Seigneur Jésus-Christ [1].

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur.

[1] Trademusque homines hujusmodi *in interitum carnis*, ut spiritus salvus sit in die Domini nostri Jesu-Christi.

FIN.

Lettre XXV, à Côme, duc de Toscane. 76
Lettre XXVI, au cardinal de Bourbon. 78
Lettre XXVII, à Charles IX. 80
Lettre XXVIII, au même. 82
Lettre XXIX, à Catherine de Médicis. 86
Lettre XXX, au duc d'Anjou. 90
Lettre XXXI, à Charles IX. 92
Lettre XXXII, au cardinal de Lorraine. 96
Lettre XXXIII, au cardinal de Bourbon. 99
Lettre XXXIV, au même. 103
Lettre XXXV, au cardinal de Lorraine. 107
Lettre XXXVI, au duc d'Albe. 111
Lettre XXXVII, à Catherine de Médicis. 113
Lettre XXXVIII, à Charles IX. 121
Lettre XXXIX et dernière, à un prince. 127